

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

DECEMBRE 1732.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 19. vol. : Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 12. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separez. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Niceron, un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Decembre 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **D**U Tome VI. des Memoires Litteraires de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, imprimé in 4°. à Paris, je tire quelques reflexions sur une Dissertation du Pere de Montfaucon, qui traite de l'origine du Papier: Elle contient un détail curieux de tout ce qui a rapport au Papier des anciens; mais sur-tout de la Plante appelée *Papyrus*, du papier d'Egypte, du papier de coton, & de celui dont on se sert aujourd'hui.

Il est assez bizarre que nous soyons encore aujourd'hui, si bien instruits sur quelques arts des Anciens que nous avons beaucoup perfectionnés, tandis que nous en ignorons entierement quelques autres, qu'ils avoient portés à la perfection. Le P. de Montfaucon remarque d'abord que le nom de *Papyrus*, que quelques étymologistes ont voulu faire

dérivé du Grec, est un mot égyptien, & il le prouve par la syllabe *pa* qui commence le mot, & qui étoit un article chez les Égyptiens, article qu'on trouve joint à plusieurs de leurs noms comme *paphnuce*, *pachnemunis*, *papremis*, *patermuthius*, que l'Abbé de la Trape par une erreur copiée d'après un interprète Latin, appelle *Dom* ou *Pere Muce*.

Le *Papyrus* naissoit dans les eaux débordées du Nil, qui n'avoient pas plus de deux coudées de hauteur. Il jettoit de grosses racines longues de dix coudées, & sa tige de forme triangulaire avoit quatre coudées ou plus de hauteur. Cette plante ajoutée-on, n'avoit point de semence, & ne portoit point de fruit; c'est-à-dire, qu'on le croyoit ainsi alors; mais quel est le naturaliste qui le croira aujourd'hui? Elle se multiplioit à tel point que Cassiodore la compare à une forêt; & l'usage en étoit presque aussi universel que l'est dans l'Amérique celui du Coco. On en faisoit des souliers, des ligatures, des méches pour les lampes, des nattes, des matelas, des couvertures, des voiles de navire, des barques, des habits: les pauvres s'en nourrissoient, & la racine servoit aux ouvrages de sculpture.

On ne connoît pas précisément l'époque où a commencé l'usage qu'on a fait de cette plante, pour en faire des feuilles à écrire: mais il est certain que les Romains regardoient cet art comme très-ancien. La manière de préparer les feuilles consistoit, selon Pline, à séparer avec une aiguille ces peaux déliées: Celles du milieu étoient estimées les meilleures; on les étendoit sur une table, & sur une première peau on en étendoit une seconde en travers, en sorte que leurs fibres se croisoient. On colloit ces deux peaux avec l'eau même du Nil ou avec de la colle, on les mettoit en presse, on les

faisoit

faisoit secher au Soleil , & enfin on les assembloit par *mains* de vingt feüilles.

Ce papier d'Egypte s'appelloit anciennement *charta hieratica*, papier sacré , parce qu'il servoit à écrire tout ce qui regardoit le culte des Dieux. On l'appella dans la suite *Augusta*, & le P. de *Montfaucon* croit que ce fut par flaterie pour Auguste, & qu'il faut lire dans Pline *ab adulatione* & non pas *ablutione*. Mais le P. *Hardouin* rejette cette correction qui n'est pas nouvelle, & croit que le papier fut appellé *charta Augusta*, *ablutione* , parce qu'on trouva à Rome une maniere de le préparer beaucoup plus parfaite que celle d'Egypte. Le papier de la seconde beauté fut appellé *Livia*: On en appella d'autres de divers noms tirés des lieux où on les préparoit, comme le *Saitique*, le *Teniotique*, ou plutôt le *Teneotique*. Sous l'Empereur *Claude* l'art fut extrêmement perfectionné, & il le fut encore davantage depuis. „ Mais comme malgré toutes ces précautions on ne pouvoit pas éviter que ces feüilles de papier trop fragiles pour se soutenir, ne dépérissent en peu de tems, surtout quand on les employoit à faire des livres, on s'avisa de les entremêler de feüilles de parchemin, sur lesquelles l'écriture étoit continuée, de sorte qu'après quatre, ou cinq, ou six, ou quelquefois sept feüilletts de papier d'Egypte, on mettoit deux feüilletts de parchemin. C'est ce qu'on peut voir dans un livre de papier d'Egypte de l'Abbaïe de saint Germain des Prés, qui contient une partie des Epîtres de saint Augustin. „

Il se faisoit dans tout le monde un commerce prodigieux de papier, & le revenu en étoit si considerable, que le Tyran *Firmus* s'étant emparé de l'Egypte, se vançoit qu'il avoit assez de papier & de colle pour nourrir son armée. Ce fut, dit le P.

de *Montfaucon*, sous le règne de Constantin ou environ, que fut écrit l'Évangile de *St. Marc*, qu'on garde encore aujourd'hui dans le Trésor de Venise, „ Ces feuilles de papier d'Égypte, dit-il, me sem- „ blent beaucoup plus délicates que toutes les „ autres, que j'ai vûes en differens endroits. Sur „ la forme des lettres il me parut que c'est le plus „ ancien Manuscrit qu'on ait encore vû ; & qu'on „ ne hazarde gueres en disant qu'il est pour le „ plus tard du quatrième siècles „ Mais il observe qu'on le garde dans un caveau si humide, qu'il déperit tous les jours considérablement. Le Pere de *Montfaucon* rapporte divers autres monumens de papier d'Égypte,

Enfin l'invention du papier de coton *charta Bombycina* fit tomber le papier d'Égypte ; mais il n'est pas aisé d'en fixer l'époque. On peut conjecturer que ce papier fut inventé au neuvième siècle, ou pour le plus tard au dixième. Dès la fin du onzième, l'usage en étoit répandu dans tout l'Empire d'Orient. „ Cela vint fort à propos dans un tems „ où il paroît qu'il y avoit grande disette de parchemin, ce qui nous a fait perdre plusieurs anciens Auteurs. Voici comment : Depuis le douzième siècle les Grecs plongés dans l'ignorance s'avisèrent de racler les écritures des anciens manuscrits en parchemin, & d'en ôter autant qu'ils pouvoient toutes les traces pour y écrire des livres d'Église. Ce fut ainsi qu'au grand préjudice de la République des Lettres les *Polybes*, les *Dions*, les *Didores* de Sicile, & d'autres Auteurs que nous n'avons plus, furent metamorphosés en *Triodions*, en *Pentecostaires*, en *Homelies*, & en d'autres livres d'Église. Après une exacte recherche, je puis assûrer que des livres écrits sur du parchemin depuis le douzième siècle, j'en ai plus trou-

si ve dont on avoit racté l'ancienne écriture, que d'autres. „

Comme le papier de coton avoit fait tomber le papier d'Egypte, le papier de chiffon fit tomber celui de coton. Quelle en est l'époque? C'est encore un point incertain. On la peut faire remonter jusqu'au tems de St. Bernard; mais nous ne connoissons aucun manuscrit de papier de chiffon, qui ne soit écrit depuis St. Louis.

II. Une autre Dissertation de Mr. l'Abbé de Vertot sur l'établissement des Loix somptuaires parmi les François, tirées des mêmes Memoires & du même volume, me fournit encore une petite matiere sur l'origine des Loix, à laquelle j'ai crû devoir donner ici une place.

Les Loix ne naissent qu'après les vices pour les reprimer. Les Romains jusqu'à l'an 536. ne connoissent point de Loix pour reprimer le Luxe, parce que le luxe même étoit inconnu chez eux. Les François, dit Mr. l'Abbé de Vertot, Auteur de cette Dissertation, ignorerent encore plus longtems le mal & le remede. Les premiers Rois François & leurs Sujets s'habilloient d'une façon si simple & si grossiere, qu'on ne peut guères mieux les comparer à cet égard qu'aux Sauvages de l'Amérique. Un fayon de gros drap ou de peau, attaché avec une seule agraffe, & par dessous quelquefois un pantalon fort étroit, faisoit tout leur vêtement, si ce n'est que le mauvais tems les obligeât à y ajouter un manteau, qui leur servoit aussi la nuit de couverture. Cette simplicité subsista jusqu'au tems de Charlemagne, & ce Prince loin d'y donner atteinte, s'appliqua à la conserver dans sa Cour même. Le Moine de *St. Gal* rapporte que l'Empereur voyant un jour ses Courtisans parés de beaux habits, monta

à cheval pour aller à la chasse par un fort mauvais tems, & dans des fonds de bois extrêmement fourrés. On peut juger aisément ce que devinrent les habits de soye & les fines pelletteries : La pluye acheva ce que les bois avoient épargné, & au retour l'Empereur au lieu de permettre à ses Courtisans d'aller changer, fit les approcher du feu, sous prétexte de mieux faire sécher leurs habits, mais en effet pour achever de les perdre : après quoi il leur fit une grave correction, & il est à croire qu'elle fut efficace. Ce Prince ne s'en tint pas là : Il fit le premier des Loix somptuaires, & fixa le prix que devoit couter un habit d'homme ou de femme dans chaque condition, sans qu'il fut permis d'excéder ce prix, sous peine d'une amende considérable. Ces Loix ne furent pas long-tems en vigueur, & le luxe commença par les armées, ce qui seroit étonnant, si on ne sçavoit que la Noblesse de ce tems-là étoit toujours sous les armes. La dépense vint à un tel excès que Philippe Auguste fut obligé de défendre qu'on se servit à l'avenir de l'écarlate, des peaux d'hermites, de vair & de gris. Ce règlement duroit encore du tems de St. Louis, jusques là que la différence des conditions étoit marquée par la différence des étoffes dont on s'habilloit : Mais sous le regne de Charles VI. les femmes portèrent le dérèglement de leurs coëffures à une hauteur démesurée. On a vû de nos jours renouveler ce ridicule sous le nom de *fontanges* : Nous avons déjà de la peine à croire qu'il ait fallu, pour ainsi dire, un ferrurier pour coëffer les Dames du dix-septième siècle : Comment croira-t-on dans le dix-neuvième l'immensité des papiers que portent les Dames d'aujourd'hui ? Chaque siècle se distingue par quelque ridicule particulier.

III. Quoique l'Histoire des personnes qui se sont distin-

guées par une piété éminente, semble être moins du ressort des Mémoires de Littérature que celle des Rois, des Princes, des Sçavans; on peut dire, après tout que la vie d'une Princesse de la Maison des Ursins (D. Camille Orsini) Fondatrice en partie d'un Ordre considérable dans l'Eglise, & dont on poursuit la canonization, merite une distinction. Sa vie a été composée en Italien sur les pièces du procès pour la Canonization, & imprimée à Rome en sept livres qui contiennent 418. pages in quatto. Mr. Paul Alexandre Maffei est l'Auteur de cinq premiers; Mr. Fontanini a fait les trois autres, & supplée à ce qui manquoit aux premiers. L'exactitude que ces deux celebres Auteurs se sont prescrite, la multitude des faits, & la citation de toutes les pièces authentiques, ont rendu cet ouvrage un peu diffus: De plus, on y considere la Princesse Camille successivement dans les quatre états successifs, de la jeunesse, de son mariage, de la viduité, & de son séjour dans le Monastere; & en chacun de ces états on fait revenir soit en détail les vertus, soit morales, soit chrétiennes: Il nous suffira d'en faire ici une peinture generale & succinte, pour donner de l'émulation à quelque Sçavant de traduire en François cette Histoire, qui le merite par l'impottance des traits qu'on y va découvrir, & qui le demande à cause du génie different des deux langues.

D. Camille qui est l'objet de cette histoire, étoit fille de *Viginio Orsini*, Duc de Bracciano, & de *Flavia Peretti*; noms trop connus pour insister sur leur généalogie, ainsi que font nos deux Auteurs. D. *Camille* fut le dixième fruit de cet illustre mariage; & en quelque facon le dernier; puisque les deux enfans posterieurs moururent en bas âge. La piété du pere & de la mere passa dans le cœur de la fille, & se fit connoître par des présages & par des traits singuliers

inguliers, dès sa plus tendre enfance. Du Monastere de la Conception de Florence, où elle demeura jusqu'à sa dixième année, on la fit passer à la Cour de Toscane, où elle devoit attendre l'âge compétant pour son mariage avec le Prince Marc-Antoine *Borghese de Sulmona*, neveu du Pape Paul V. Ce mariage avoit été prudemment négocié, & conclu sous des conditions très-sages pour la réunion de deux Maisons si considerables. Toutefois il fut rompu durant quelque tems, puis renoué, & enfin célébré avec beaucoup d'éclat, dès que la Princesse eut atteint l'âge réglé par les Loix.

Depuis son enfance, & durant toutes les années de son mariage, elle mena la vie d'une Sainte. Ses conseils étoient autant d'oracles, & l'on s'empressoit de les lui demander dans les affaires les plus délicates; elle crut pouvoir demander à Dieu de délivrer la Maison de *Borghese* du chagrin qu'elle ressentoit de voir déjà quatre années d'un mariage stérile. Ses vœux furent exaucés, & le furent de la maniere la plus conforme aux desseins & aux desirs pressés des *Borgheses*: Elle obtint du Ciel un fils. Rendue à elle-même après quelques années, elle ne songea plus qu'à se porter à la plus haute perfection. Elle demanda à Dieu de partager les dettes de son mari envers la Majesté divine, & elle l'obtint. Les croix nouvelles qu'elle eut à souffrir, acquitterent une ame si chere; & elle eut enfin révélation que l'ame de son mari jouïssoit du bonheur éternel.

Après avoir terminé au bout de douze ans l'heureuse éducation de ses petits-fils par des établissemens convenables, elle porta dans le Cloître un trésor de vertus, dont le monde n'étoit pas digne. Elle fit choix de l'Ordre des Annonciades, que l'on nomme *Célestes*, & dont le premier établissement étoit à Genes. D'abord elle résolut de fonder un Monastere

Monastere à cet Ordre, dans la Capitale du monde Chrétien; & elle y a réüssi après bien des contretens.

Alors elle demanda trois Religieuses Annonciades de Genes, lesquelles entrerent en qualité de Fondatrices: Car la Fondatrice véritable ne voulut jamais accepter ce nom. Contente d'être la dernière dans sa propre Maison, elle demanda à genoux la faveur d'y être reçüe; elle y fit son Noviciat à l'âge de 73. ans, sous le nom de *Sœur Marie Victoire*; nom qu'avoit porté la Fondatrice des Annonciades à Genes: Cet Ordre qui s'est depuis répandu non seulement en Italie, mais en France, en Flandre & en Allemagne, est extrêmement austère: Il fut institué en 1603. par D. Victoire Fornari, qui fut secondée par cinq ou six Dames d'une grande condition, avec lesquelles elle s'établit à Genes. D. Camille dont nous parlons, & qui fut la seconde Fondatrice, voulut que dans son Monastere de Rome on n'admît que des filles de qualité. Sa vûë étoit d'ôter aux Demoiselles appelées à la Religion un prétexte, qu'une certaine délicatesse d'honneur fournit quelquefois pour se dispenser de suivre un genre de vie, qui les confond avec des personnes d'une naissance inferieure.

Après six mois de Noviciat elle fit sa profession par l'ordre du Pape Innocent XI; car il falut faire violence à son humilité, pour qu'elle acceptât la dispense du tems ordinaire. Au bout d'un an & quelques mois, on la contraignit d'être Prieure, & ensuite Maîtresse des Novices. Elle s'acquitta de ces deux emplois avec la prudence & la droiture de sens, qui faisoient le fonds de son caractère. Cependant elle gouverna beaucoup plus encore par son éminente sainteté que par tous ses talens naturels, jusqu'au 14. de Mars de l'année 1685. qu'elle mourut

mourut, ainsi qu'elle l'avoit prédit, dans la 82^e. année.

Entre les traits merveilleux qui sont rapportés dans sa vie, il y en a un bien remarquable. C'est que le célèbre *Molinos*, jouissant encore de toute la réputation, & n'étant ni condamné, ni suspect, elle s'opiniâtra à ne permettre pas à l'une de ses Religieuses de lui écrire; quoi qu'après tout, la demande parut juste & raisonnable. L'effet montra dans la suite que ce n'étoit pas sans inspiration qu'elle en usa de la sorte, & qu'elle parla de cette nouvelle direction comme d'une nouveauté dont elle se dé-
sioit.

Outre les cent cinq mille écus Romains qu'elle employa pour la fondation de son Monastere, on en compte encore plus de trente-deux mille employés en œuvres pies, sans comprendre ce qu'il lui en coûta pour doter quantité de filles; pour secourir les pauvres, & sur tout les nobles indigens, pour fixer des femmes de mauvaise vie après leur conversion, & pour les ornemens d'une infinité d'Eglises. Le procès fait foi que ses pieuses dépenses passèrent son bien, & qu'elle eut souvent besoin de recourir à la generosité du Prince son fils.

IV. Les 18. volumes Théologiques in folio du Pere Suarez ont été mis en abrégé par le Pere Noël de la même Compagnie que le sçavant Auteur. Il les a redigés en deux volumes in folio, dans lesquels il comprend pour Supplément à ce que Suarez n'avoit point traité, premierement, l'abrégé du Traité du P. Lessius *de justitia & jure*; secondement, celui du Traité du P. Sanchez *de Matrimonio*. Cet ouvrage du P. Noël paroît pour la premiere fois chez les freres de Tournes, Libraires à Geneve.

V. On voit à Paris un dixième Tome de *Sermons choisis sur les mysteres, la verité de la Religion*,

des Princes &c. Decemb. 1732. 393

*gion, differens sujets de morale chrétienne. On y a publié aussi des Instructions Chrétiennes sur les souffrances par l'Abbé *** des Considérations chrétiennes d'un homme qui veut sérieusement travailler à son salut, tous ouvrages nouvellement imprimés.*

VI. Une Dame à Londres a donné au public en Anglois *ses recherches sur l'évidence de la Religion Chrétienne* in octavo; & un particulier de la même Ville, qui ne se nomme pas, fatigué d'entendre toujours disputer sur les premiers points & le fondement même de la Religion, a donné un *Traité* aussi en Anglois de l'abus que l'on fait du Christianisme, afin d'essayer, ajoute-t-il, de mettre fin à toutes les disputes.

VII. Bertier, Libraire à Metz, debite actuellement le second œuvre de Sonnates à violon seul, ou Flute traversiere du Sr. Dugeant, dont nous avons parlé dans nos deux derniers Journaux. Le troisième œuvre à violon seul avec la Basse continuë, paroîtra aussi, suivant la promesse de l'Auteur au commencement de l'année prochaine.

VIII. Le *Papier* est le mot de l'Enigme du mois dernier; en voici une autre en stances irrégulieres de la personne qui continuë de nous en envoyer.

E N I G M E.

E*Nfant souvent desavoïé
De celui qui me donne l'être,
D'abord qu'on sent que je vais naître
On médite ma mort de peur d'être hué.*

*Je suis un invisible corps,
Mais je sçais bien me faire entendre;
Et le même instant qui m'engendre
Me voit naître & subir la mort,*

Lorsqu'à

Lorsqu'à ma naissance on s'oppose,
 On fait pour m'étrangler des efforts superflus ;
 J'ai recours aussi tôt à la métamorphose,
 Et pour lors on ne m'entend plus.

Si trop vivement l'on me presse,
 Pour sortir de captivité
 Je deviens femelle traitresse
 De mâle que j'aurois été.

Je me fraye alors un passage,
 Et fors facilement de mon sombre réduit,
 On ne reconnoit plus mon pere qu'au visage ;
 Car je fais tout cela sans bruit.

Personne honêtement ne me donne carrière,
 Que lorsque je n'ai plus de témoin que mon pere ;
 Chacun s'aperçoit bien quand je suis échappé,
 Car l'un des sens en est frappé.

Pour t'éclaircir, Lecteur, que dire davantage ?
 Je fais chez un chacun plus ou moins de ravage,
 Je suis souvent bien loin lorsqu'on croit me tenir.
 Et je suis mort qu'on pense à me faire mourir.

XI. A la fin d'un Avis de Mr. Gallot Medecin du Roi, au sujet des eaux chaudes minerales de Bourbonne-les-Bains, qui se trouve dans nôtre Journal d'Août dernier, page 38. & suivantes, il est dit, qu'il paroîtra chaque année une liste des personnes qui auroient été guéries par le moyen de ces eaux, pour en justifier les vertus. Nous croyons, par consequent, de rendre quelque service au public, en le convainquant par celle-ci, que nous rapportons une fois pour toutes, de la verité de ce que nous avons avancé

avancé à cet égard. Elle ne fait un détail, comme dit Mr. Gallot, que d'un tiers environ, de ceux qui ont été soulagés pendant les deux saisons dernières du Printems & de l'Automne.

Mr. Blaise, ancien Lieutenant Colonel, & commandant les Milices dans le Pays Messin, qu'une Sciatique dont il étoit cruellement tourmenté, empêchoit de marcher, étant venu à Bourbonne le Printems passé, fut remis sur pied par l'usage des eaux en boisson, les bains, les douches, & l'application des boües, jusques-là que ne pouvant s'appuyer, lorsqu'il est arrivé, sans de vives douleurs, sur la partie malade, il est retourné à cheval à son Commandement, & n'est revenu cet Automne que pour fortifier d'autant plus sa guérison.

Madame Chassel de Boulay s'est aussi fort bien trouvée des eaux, & a été entièrement guéried'une paralisie qui lui occupoit la moitié du corps.

Mr. du Verger, Capitaine des Grenadiers au Regiment de Limosin fut rétabli en une seule saison d'une chute très-fâcheuse, qui lui avoit occasionné une luxation à la tête du femur, & qui le mettoit hors d'état de marcher, & de s'appuyer sur sa jambe malade.

Mr. de Linck, Colonel du Regiment de ce nom s'est fort bien trouvé des eaux, dans de vives douleurs que lui causoient un rhumatisme.

Mademoiselle Beaujean de Paris, qui étoit venue pour une paralisie sur la moitié du corps, avec un tremblement continuel dans les parties affectées, est retournée chez elle marchant, & faisant usage de son bras paralytique.

Mr. de Croissy, Officier dans les Gardes Françaises a été guéri d'une douleur & rhumatisme au poignet en très-peu de jours.

Mr. . . . Capitaine au Regiment de Linck, ayant

ayant une foiblesse dans un genou qui l'empêchoit de s'appuyer, eut la guérison parfaite dès le second bain.

En deux saisons, le Sr. le Clerc, Caviste de Son Altesse Royale le Duc de Lorraine fut guéri d'une paralysie complete sur la moitié du corps.

Madame la Présidente de Nisot du Parlement de Dijon, a été aussi beaucoup soulagée d'une semblable paralysie.

Mr. de Masseblanc, Capitaine au Regiment de Meuse, s'est fort bien trouvé de l'usage des eaux, pour des obstructions à la region de la rate.

Mr. de Hautcapitaine, Capitaine au Regiment d'Anjou s'en est aussi très bien trouvé pour une pareille maladie.

Don Joffe Religieux Bernardin de l'Abbaye de Villers près de Metz, a été guéri par l'usage des eaux d'une maladie semblable; & Mr. de Bignipont de Châlons-sur-Saône, d'une colique d'estomach qui le tourmentoit depuis plusieurs années.

Mr. le Comte de l'Etang, & le Curé de Vaux, près de Joinville, sont guéris des débilités d'estomach qui leur causoient des ébloiïsemens.

Mr. de Vignal, Lieutenant de la Mestre de Camp au Regiment de Dragons d'Armenonville, a été parfaitement rétabli en deux saisons d'une vieille playe fistuleuse à une jambe.

Cette dernière saison Mr. l'Abbé de Villers, qui avoit une des plus rudes attaques d'apoplexie, avec une paralysie complete sur tout le côté gauche, est retourné chez lui très-soulagé, remuant déjà le bras & la jambe malades, & parlant très-librement.

La boisson, les bains & les douches ont guéri en moins d'un mois Mr. Duplex d'une Sciatique fâcheuse.

Mr.

Mr. Darches, Lieutenant au Regiment de Dragons de Vitry, a été guéri d'un vomissement & d'un hoquet continuel qui le tourmentoient depuis plusieurs mois, seulement par l'usage de la boisson & de quelques bains.

Mademoiselle Coulon de Besançon est guérie d'une colique d'estomach qu'elle avoit il y a plusieurs années.

Mr. de la Chaux, l'un des Cadets Gentilshommes à la Citadelle de Metz, se trouvant perclus depuis la ceinture jusqu'en bas, d'une chute de 60. piéds de haut, a été soulagé tellement de cette seule saison, qu'il est parti en commençant à s'appuyer sur ses deux jambes, dans lesquelles il n'y avoit, de même que dans les cuisses, ni mouvement, ni sensibilité.

Entre vingt Officiers subalternes & Soldats dont Mr. Gallot fait entr'autres mention pour des guérisons aussi surprenantes que les maladies étoient extraordinaires, Je ne parlerai que du nommé Belle Rose, Soldat de la Compagnie de Mr. de Lilers au Regiment du Roi Infanterie, crainte d'être trop diffus, & d'ennuyer le Lecteur par une trop fréquente repetition des mêmes choses.

Ce Soldat ayant perdu la raison par un excés de boisson, se laissa tomber à la Citadelle de Besançon de 70. toises de haut par les latrines: Tout froissé & tout perclu par cet accident, il demeura pendant huit jours sans connoissance, & en 24. qu'il est resté à l'Hôpital de Bourbonne, les eaux lui ont procuré un parfait rétablissement.

Mr. Gallot se réserve, dans un Traité qu'il doit donner, à entrer plus exactement dans le détail des eaux dont il est question, & leurs différentes façons d'operer la guérison; l'Avis inseré dans nôtre Journal d'Août, & la liste presente n'étant que pour

dissuader certains esprits prévenus mal-à propos, contre les eaux de Bourbonne-les-Bains, même dans les Villes les plus voisines; tandis que des Provinces les plus reculées on voit arriver tous les jours nombre d'étrangers qui y viennent avec une entière confiance, recevoir un secours qu'ils n'ont pû trouver ailleurs.

A R T I C L E I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en BARBARIE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Une nouvelle expédition, ou plutôt, comme nous le dîmes le mois passé, la conservation de Ceuta, continuë à faire la principale attention de la Cour; c'est l'ame des conférences de ses Ministres, & le sujet des ordres fréquens qu'on envoie pour lever du monde à force, tant par terre que par mer, dans toute l'étenduë de cette Monarchie, afin de recruter, & d'augmenter tellement les Troupes du Roi, que le nouvel armement qu'on se propose d'avoir sur pied au commencement du Printems prochain, soit plus considérable que celui qui a été employé contre Oran; & pour que l'effet s'ensuive d'autant mieux, S. M. a, dit-on, dessein de demander par écrit la permission à divers Princes d'Allemagne de lever du monde dans leurs États. En exécution des ordres dont on vient de parler les Gouverneurs & les Intendants de Cadix, Malaga, Carragene, Alicante, Barcelonne, & autres Ports & Villes Maritimes, ont soin de bien pourvoir actuellement de toutes choses les
magazins

magazins de ces Places, & l'on a déjà envoyé à Oran 6000. hommes de renfort.

II. Comme on ne parle plus du départ de la Cour pour Madrid, on a lieu de croire qu'elle restera encore à *Seville* tout l'hiver, & l'on est aussi dans la pensée que des affaires d'importance ont absolument besoin de sa présence dans ces quartiers pendant quelque tems. Ce qui donne matière à quelques réflexions, c'est que les conférences qui se tenoient en cette Ville entre les Commissaires du Roi & ceux de la Grande-Bretagne, pour regler les pertes faites en mer de part & d'autre, sont suspendues depuis la mi Septembre, & que le Comte de Rothembourg a eu le 17. Octobre au matin une Audience particuliere du Roi dans son Cabinet, quoique Sa Majesté fût ce jour-là fort incommodée d'une fluxion qui lui étoit tombée sur les yeux.

III. Le jour précédent un Exprés dépêché de Rome, vint à la Cour avec avis que le Pape, à la recommandation du Roi, avoit élevé au Cardinalat Mr. Aquaviva son Majordôme, issu d'une illustre Famille du Royaume de Naples; son défunt Pere ayant été Jean Jérôme Aquaviva d'Arragon, quinzième Duc d'Attri, Grand d'Espagne, Prince de Terame, Marquis d'Aquaviva-Arena, & Comte de Giulia, qui après la mort de Charles II. se rangea dans le parti de Philippe V. Et c'est en cette consideration que ce Monarque avoit recommandé au Pape la promotion du nouveau Cardinal. Le Duc d'Attri a reçu à ce sujet les complimens de tous les Grands & autres personnes de distinction qui sont à *Seville*.

IV. Voici les principaux Emplois auxquels Sa Majesté a nommé pendant le mois d'Octobre: Elle a déclaré le Marquis d'Arellano Intendant des Frontières & des Troupes des deux Castilles, Corregidor & Surintendant de la Province de Salamanque:

Dom Zenon de Sono de Villa, Commissaire Ordonnateur des affaires de la Marine, en considération des grands services qu'il a rendus par rapport à l'équipement de la Flotte qui a fait la dernière expedition en Barbarie; Dom Joseph de Valdemara, Capitaine General de Merida & de Maracayo en Amerique; le Lieutenant-General Cornejo, Commandant de Moraleza; & le Pere Diego Fermin de Vergara, Augustin, est nommé à l'Evêché de Poyayan dans la Province de Guita au Perou. Outre cette nomination le Roi a créé encore 22. Chevaliers de l'Ordre militaire.

V. *Cadix*. On commença le 23. Septembre à distribuer aux particuliers l'argent & les autres effets qui ont été à bord des derniers Vaisseaux revenus ici des Indes-Occidentales, en payant l'indult de 7. pour 100. 2. pour 100. pour le transport, 1. pour 100. pour le Consulat, & un quart pour les Eglises; ce qui fait en tout dix & un quart pour cent. Une partie de l'or & de l'argent doit être transféré à Seville & à Segovie, pour y être refonduë dans les Hôtels des monnoyes.

Quatre Vaisseaux François qui étoient arrivés dans ce Port, sont allés à *Vigos*, pour repêcher les débris de la Flotte qui y périt en 1702. Les Entrepreneurs se sont obligés de donner au Roi 15. pour cent de tous les effets qui seront répêchés: Sa Maj: leur a donné deux Commissaires pour assister de sa part à l'exécution de ce projet, dont on se promet déjà un succès heureux par le moyen des machines qui y seront employées, & qui surpassent, par l'essai qu'on en a vû, toutes celles qu'on a ci-devant inventé pour un pareil sujet. Cette Compagnie a un Privilège exclusif du Roi de faire fouiller dans toutes les mers de sa dépendance, tant en Europe qu'aux Indes pendant l'espace de 30. années.

VI. *Madrid.* Don Manuel Isidoro Orozco Marquis de Lara fut sacré le 5. Octobre Evêque de Jaen dans l'Eglise des Dominicains par le Cardinal d'Astorga, Archevêque de Toledé, assisté des Evêques de Sion & de Laren: Il avoit pour Paranymphe le Marquis d'Oliat y Mortara Duc de Ciudad Real son neveu. Après cette cérémonie le Cardinal d'Astorga traita splendidement à diner tous les Grands qui y avoient assisté.

La foudre tomba le mois précédent sur le toit du celebre Monastere de l'Escorial situé à six lieues de cette Capitale, & y mit le feu avec tant de vehemence, que les flammes se communiquerent bientôt jusqu'au centre, à l'appartement du Patriarche, & au quartier du Chapelain. Les Religieux voyans que les secours humains étoient superflus dans une incendie de cette nature, y porterent processionnellement le Venerable; & l'un d'eux ayant donné la benediction, on s'aperçut d'abord que les flammes diminoient; on eut le bonheur de les éteindre ensuite entierement. Cependant le dommage est fort considerable, & de crainte que les murailles par où le feu a passé ne vinssent à tomber, on va, dit-on, les abatre, parce qu'elles ont été beaucoup ébranlées.

VII. *Barbarie.* Le Camp des Maures que le ci-devant Bey d'Oran a formé dans le voisinage de cette Place, après l'avoir abandonnée, est accru considerablement, suivant divers avis. On remarque qu'il y a plusieurs Officiers Ingenieurs & Canoniers Chrétiens. Ce Camp est d'ailleurs bien pourvû d'artillerie & de munitions qui lui sont venuës à bord de plusieurs Corsaires arrivés d'Alger, avec ordre de donner aux Espagnols de continuelles allarmes, & d'épier même l'occasion de faire sur eux quelque entreprise. Une partie de leur Armée vint ensuite de ces ordres le 28. Septembre à une certaine

distance d'Oran, dans le dessein d'y provoquer la Garnison à une Bataille, qui se donna en effet : Elle fut fort sanglante, & dura près de quatre heures, mais au desavantage des Infideles qui y eurent 1500. hommes tués sur la place : Pour les enterrer, ils demanderent une suspension d'armes de trois jours, qui leur fut accordée. On ne compte du côté des Espagnols que 550. tant tués que blessés. Ils ouvrirent peu de jours après la Tranchée devant Mazalquivir & le Fort de St. Philippe, qu'ils assiègent actuellement dans les formes, par un feu continuel de six Batteries élevées contre ces Forts ; mais on se flatte par les renforts de Troupes & les munitions qui sont arrivées depuis peu de Cadix à Oran, que le Marquis de Ste. Croix, qui en est Gouverneur, sera suffisamment en état de faire lâcher prise aux Maures, ou du moins de conserver la communication avec le Château de Ste. Croix, s'il ne peut les éloigner si tôt. On se promet d'ailleurs quelque bon effet de six Vaisseaux de guerre Espagnols, qui doivent passer tout l'hiver dans la Baye d'Oran. On se flatte pareillement que le dessein projeté des Maures de former le siege de *Ceuta* ne leur réussira pas mieux que par le passé, à cause des bonnes précautions qu'on prend pour la défense de cette Place, où l'on va envoyer incessamment un puissant secours ; cependant l'Armée qu'ils ont dans les environs grossit journellement par les Troupes qui y viennent de toutes parts, & le Duc de Ripperda qui se tient encore à Tetuan, n'a, dit on, de conférences avec les personnes employées dans le Ministère à la Cour du Roi de Maroc, que sur ce futur siege.

VIII. *Alger*. Outre les deux Camps dont nous venons de faire mention, il y en a un troisième hors de cette capitale, qui ne leur cede rien en nombre ; c'est le fruit des soins d'un nouveau Dey de cette
Republi-

Republique, qui l'a formé, pour se mettre à couvert de tout événement sinistre, & afin de donner par là un prompt secours à l'un des deux précédens qui viendrait à en demander. Ce nouveau Dey est beaufrere de celui dont la mort est annoncée à l'Article 8. du present Journal: Il étoit grand Trésorier de la Republique. Tous les suffrages se sont réunis en sa faveur dans le Divan: Il est âgé d'environ 60. ans, d'une grande douceur, & on le dit d'une capacité extraordinaire.

Nous avons reçu, après l'impression de cet Article, la relation d'une victoire complete, remportée de nouveaux par les Espagnols sur les Maures devant Cauta; elle est fort ample, & les circonstances qui ont accompagné cette action mémorable y sont raportées avec beaucoup d'exaltitude. On la trouvera dans le Journal du mois prochain.

IX. Portugal. La Flotte destinée pour la Baye de tous les Saints fit voile du Tage le 26. Septembre, sous le convoi d'un Vaisseau de guerre de 40. pieces de canon; elle consiste en treize Bâtimens marchands; deux autres vont à Fernambuc, & un troisième à Rio de Janeyro.

On est informé d'un accident bien funeste arrivé à Campo-Major, Ville située sur la frontiere d'Espagne dans la Province d'Alentejo, dont la plus grande partie a été détruite par la foudre qui est tombée sur un magazin de poudres: Il n'y est resté que deux moitiés de ruës, après que le magazin eut sauté en l'air. Plus de deux mille personnes ont été blessées & estropiées; & selon toute aparence, le nombre des morts, qu'on ne sçavoit pas encore lorsqu'on nous envoya cette triste nouvelle, est aussi fort grand, puisqu'on en avoit déjà retiré alors près de 400. de dessous les ruines de leurs maisons. Le Roi a fait partir là dessus tous les Chirurgiens, & Apothicaires de Lisbonne, avec ordre de prendre un soin tout particulier des blessés & des estropiés.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Les deux places vacantes dans le Sacré College furent remplies le 1. Octobre dans un Consistoire secret tenu au Quirinal, par l'élevation au Cardinalat de Mr. Aquaviva, Majordôme du Pape, dont on a fait mention à l'article précédent, & par celle de Mr. Mosca, Clerc de la Chambre; Sa Sainteté leur donna l'après-midi la Barete, & disposa de l'emploi du premier en faveur de Mr. Colonna, frere du Grand Connétable de ce nom; Mr. Mesmer fut aussi assuré de celui dont jouïssoit le Cardinal Mosca; & le Canoniat dans la Basilique de St. Pierre qu'avoit cette nouvelle Eminence, fut conféré en même-tems à Mr. Frescobaldi. On fit le soir en cette Ville les réjouïssances qu'on a accoutumé d'y faire en pareille occasion. La ceremonie de donner le chapeau aux des nouveaux Cardinaux se fit le 4. au matin en plein Consistoire, à l'issuë duquel ils commencerent leurs visites par celle de la Basilique de St. Pierre. Le Cardinal Aquaviva a fait present au Pape, depuis sa promotion, d'un très-beau Tableau, & de deux autres semblables au Cardinal Corsini; d'une Chocolatiere & d'une Caffetiere d'argent, avec des tasses de vermeil à la Princesse Dona Vittoria; d'une pièce de Brocard avec une garniture de points d'Espagne d'argent à Dona Ottavia; & à chacune des deux jeunes Princesses Corsini, d'un Bénitier d'argent doré.

II. On fut fort surpris le 2. de ce mois de voir le Cardinal Fini, qui n'avoit pas paru à la Cour de S. S. ni à aucune des Congregations qui se sont
renuës

tenues depuis le commencement de l'affaire des Beneventins dans laquelle il s'est trouvé impliqué, se rendre l'après-midi au Quirinal en public & en Roquet, & assister le 4. au Consistoire que tint le St. Pere pour donner le chapeau aux deux Cardinaux Aquaviva & Mosca; parce que la nouvelle qu'il étoit rentré dans les bonnes grâces de Sa Sainteté, ne fut publiée que le 5., avec cette ajoute, que non-seulement son Eminence, avoit été rétablie dans toutes les prérogatives dont elle a jouï sous le Pontificat précédent, mais qu'elle avoit aussi obtenu du Souverain Pontife que le Procès de Mr. Salviati, Prisonnier au Château St. Ange, seroit revû & discuté de nouveau dans la Congregation de *Super-Nonnullis*. C'est le besoin pressant qu'on a de ce Cardinal pour travailler à un accommodement avec la Cour de Turin, qui a sûtement frayé le chemin à son rétablissement dans toutes ses Dignités. Aussi ne pouvoit on jeter les jeux sur un sujet plus propre pour réussir dans une affaire de cette importance, tant à cause du grand crédit qu'il a auprès de Sa Maj. Sardaignoise, que parce qu'il est informé à fonds de tout ce qui a donné lieu aux broüilleries qui continuent entre les deux Cours. Sa Sainteté a eu de plus recours à un expédient qui paroît encore plus efficace pour en voir la fin: Elle a dépêché un Bref à l'Empereur, touchant la conduite que le Roi de Sardaigne tient envers le St. Siege, par rapport aux Fiefs qu'il a dans le Piémont; & l'on apprend que Sa Majesté Imperiale l'a depuis envoyé à ce Prince, accompagné d'une Lettre pour l'exhorter à un accommodement. On espere par ce moyen, & les négociations du Cardinal Fini, que S. M. Sardaignoise y donnera enfin les mains; sur-tout si le St. Pere lui laisse la liberté de nommer aux Evêchés vacans de Mondovi, d'Aoste & de Nice.

III. Quoique le public s'impatiente d'apprendre la décision de l'affaire du Cardinal Coscia, nous ne sommes pas encore en état de le satisfaire sur ce point ce mois-ci, parce que le Pape a ordonné à Mr. Fiorelli de faire imprimer incessamment l'abrégé du résultat pris sur son procès, afin de pouvoir l'envoyer à plusieurs Cours. Tout ce que la Congregation de *Pro causa nota* qui s'est encore assemblée quelquefois à son sujet, a résolu depuis ce que nous en avons dit dans nos précédens Journaux, a été de lui ôter la garde mise à sa porte dans le Convent de Ste. Praxede, & de lui accorder la faveur d'ajouter deux chambres à l'appartement qu'il y occupe; mais on a défendu en même-tems à Son Eminence de sortir de cet appartement, sous peine d'être privé de sa Dignité, & de tous les Biens & revenus Ecclésiastiques; & par ordre de la même Congregation un Notaire s'est rendu depuis auprès de ce Cardinal pour lui signifier qu'il devoit payer 30. pistoles pour les Soldats qui l'ont gardé; ce qu'il fit sur le champ, en y ajoutant même un habit de brocard d'or pour l'Officier qui a commandé cette Troupe. Il y a, par conséquent, tout sujet de croire qu'on ne la releguera pas au Château St. Ange; & ce qui paroît le persuader, c'est que les Cardinaux Falconieri & del Giudici se donnent de grands mouvemens pour tâcher d'empêcher que ce dessein de quelques Membres de la Congregation de *Pro causa nota*, ne fût exécuté. Les deux Secretaires, l'un de Son Eminence, & l'autre de l'Evêque de Targa son frere, ont été cependant bannis depuis peu de tout l'Etat Ecclesiastique, & conduits par des Archers jusqu'à Velettri; tandis que l'Avocat Haldi, Auditeur du premier, qui a eu sa maison pour prison, a été remis en pleine liberté.

IV. Voici la substance d'une Constitution du Pape

lux

sur le bon Reglement des futurs Conclaves, qu'on a affichée depuis peu dans les lieux ordinaires de cette Ville de Rome. Elle contient premierement " le redressement de l'étroite clôture, & de divers " abus qui s'étoient glissés dans les Conclaves, où " l'on pouvoit parler, & donner la note des " Scrutins, &c. par les fenêtres, quoique cela " ait été défendu par les Constitutions des Papes " ses Prédecesseurs. 2. Elle modere les frais exces- " sifs & les émolumens des Prélats & autres qu'on " nomme *Carnerali*, & rend plus étendue la juri- " diction du Gouverneur de Rome, ordonnant " qu'il en fera les fonctions dans le Conclave; que " pour cet effet on ne fera plus les fonctions d'un " Gouverneur du Conclave; & que la Chambre " Apostolique donnera pendant le Conclave mille " écus par mois au Majordôme du Pape pour les " frais de la table que le Majordôme faisoit, ou- " tre l'argenterie & le linge qui sont fournis par " ladite Chambre. 3. Par cette Constitution les " Vice-Légats ont le pouvoir de gouverner l'Erat " Ecclesiastique dans le tems que les Cardinaux " Légats seront au Conclave, leurs Eminences ne pou- " vons pas mettre un autre en leur place: Les Car- " dinaux feront dans le Conclave le choix des Char- " pentiers, Maçons, &c. dont ils auront besoin: Les " Colporteurs du Conclave ne pourront être qu'au " nombre de dix; & il n'y aura que six Maîtres " des Ceremonies, lesquels auront chacun un Col- " porteur seulement pour leur service. „

V. La Congrégation des Rites a passé le Décret pour la Béatification de la Bienheureuse Ricci, qui a été, comme nous l'avons dit dans un de nos précédens Journaux, Dominicaine du Convent de St. Vincent de la Ville de Pratto en Toscane; les Peres Dominicains de la Minerve font à ce sujet de grands prépara-

préparatifs, afin de célébrer pour la première fois la Fête le 23. de Novembre.

VI. Un Prince de Maroc est arrivé à Rome, pour y embrasser la Foi Catholique; l'Abbé Sciaman son Interprète, l'a même déjà présenté au Pape, qui, dit-on, le tiendra sur les Fonts de Baptême, & lui assignera une pension convenable pour son entretien, d'abord qu'il aura été instruit des principes de la Religion.

L'Ambassadeur de Venise est au contraire parti de cette Ville pour retourner dans sa Patrie, après avoir pris congé de tous les Cardinaux & Ministres étrangers: Les Cardinaux Ottoboni & Porcia, les Prélats Venitiens, & les Princes Romains, qui sont en même-tems Nobles de la République, l'ont accompagné à une certaine distance hors la Ville.

VII. On a reçu l'agréable nouvelle qu'une Galère du Pape, commandée par le Chevalier Bussy, avoit pris près de St. Felicite un Corsaire de Tripoly, monté de 110. hommes, & repris aussi deux Bateaux de Pêcheurs dont il s'étoit emparé; que 33. hommes de l'équipage de ce Corsaire avoient été faits esclaves, les autres ayant été tués dans le combat; & que le Chevalier Bussy n'avoit eu de son côté qu'un Sergent & cinq Soldats tués.

VIII. *Naples.* En réponse à une représentation qui avoit été faite à l'Empereur depuis quelque tems par le Conseil Collateral, que la conjoncture présente n'étoit pas convenable pour faire un nouveau dénombrement des feux du Royaume, à cause de la misère où il se trouvoit par les chétives récoltes, les tremblemens de terre, le débordement des Rivieres, & plusieurs autres inconvéniens, le Comte de Harrach, Viceroi, a reçu un Rescrit de Sa Majesté qui ordonne qu'on fasse au plutôt ce dénombrement; parce qu'Elle veut qu'on observe une juste égalité,

en déchargeant quelques Communautés qui ont moins de feux que par le passé, d'une partie de ce qu'elles payoient, pour en charger d'autres dont les feux ont considérablement augmenté.

IX. *Parme.* L'Infant-Duc, sans attendre ce qu'il sollicite à la Cour de Vienne, est venu ici de Florence dans un petit Carosse de poste, précédé de six Courriers, & suivi de deux chaises, dans l'une desquelles étoient le Prince Corsini & le Comte de St. Erienne : Voici en partie le récit des honneurs qu'il a reçus sur sa route, & de ce qui fut observé à son entrée en cette Ville. Son Alt. R. arriva le 7. Octobre après-midi à Bologne, & mit pied à terre dans le Monastere des Peres Olivetains, où le Chevalier Ranuzzi, Sénateur, vint d'abord la complimenter de la part du Grand Duc de Toscane; & le Marquis Casali, de celle de la Serenissime Duchesse Douairiere de Parme : Elle continua sa route le lendemain, & étant arrivée environ le midi sur le bord de la Riviere Panaro, y trouva le Marquis Rangoni avec une suite de plusieurs personnes de distinction, qui la complimenta au nom du Duc de Modene. Pendant qu'elle fit cinq milles de chemin, le Canon de Modene la salua; l'Artillerie du Château de Rubiera & de la Forteresse de Reggio en fit autant dans son passage. A quelque distance de Modene le Duc de ce nom vint à sa rencontre en habit d'étoffe d'argent & avec la Toison d'or, accompagné de 50. Gentilshommes, 25. Gardes à cheval qui se rangerent en double haye à la Madonaina, plusieurs Pages, &c. Lorsque l'Infant-Duc arriva à quelque distance de ce lieu-là, le Duc de Modene alla vers lui à pied, & l'embrassa après qu'il fut sorti de son petit carosse, & que Son Altesse Royale lui eut témoigné par un Discours fort court " qu'elle étoit sensible à l'honneur qu'elle lui faisoit en cette occasion.

„ caſion. „ La reponſe du Duc fut „ qu'il ſou-
 „ haïteroit pouvoit mieux faire ſon devoir en la
 „ traitant dans ſa Capitale, ou en quelqu'autre en-
 „ droit du voiſinage „ : Sur quoi le Comte de St.
 Etienne repliqua „ que Son Alt. R. lui étoit fort
 „ obligée de cette offre ; mais que ne pouvant pas
 „ l'accepter, à cauſe que ſon voyage preſſoit, Elle
 „ auroit cet honneur dans une autre occaſion : „
 Enfin ces deux Princes s'embraſſerent de nouveau en
 ſe quittant, d'une manière fort tendre, & l'Infant-
 Duc continua ſon voyage. La Duchefſe Douairiere
 Dorothée vint preſque en même-tems que ce Prince
 au Château de la Comteſſe Borri de Pantane avec
 un cortège de ſix Caroffes : Elle y fut reçûe à l'eſ-
 calier par le Prince Corſini & une partie des Cadets,
 qui la conduiſirent juſqu'à l'antichambre, où Elle
 étoit attenduë par l'Infant ſon petit-fils, qui la reçut
 avec de grandes marques de tendreſſe, & la condui-
 ſit dans ſa chambre ; leur entretien dura pendant
 trois heures en preſence du Prince Corſini, du Comte
 de St. Etienne, & de Don Lelio Caraffa ; à l'iſſuë
 duquel la Duchefſe retourna en cette Capitale. L'In-
 fant n'y vint que quelques heures après ; ſa Cour
 entiere, tous ſes Gardes, & beaucoup de Seigneurs
 de cet Etat étoient allés l'attendre à Portone. Il mit
 pied à terre à la porte de la Ville, & entra dans une
 petite Chapelle qu'on avoit dreſſée expreſ : Le Clergé
 Séculier & Régulier, excepté l'Evêque, s'y trouva ;
 avec le Corps de Ville ; & ce fut le Docteur de la
 Communauté qui lui fit une harague en cette occa-
 ſion. Le Sergent Major de la Ville vint enſuite en
 conſigner les clefs à Son Alteſſe Royale, après quoi
 Elle y fit ſon entrée publique ſuivie du Clergé ; Elle
 marchoit à pied ſous un Dais magnifique, porté par
 les Seigneurs de la Communauté, & ſe rendit au
 Dôme où l'on chanta le *Te Deum* au concert d'une
 agréable

agréable musique : Toute la Noblesse l'accompagna ensuite au Palais Ducal. Pendant deux soirs consécutifs il y a eu par toute la Ville de grandes illuminations, & autres démonstrations de joye. Le 16. sur les deux heures de l'après-midi ce Prince partit, pour aller faire un tour à Colonne, au bruit de 18. coups de canon tiré du Château. Le 19. à son retour, il eut le plaisir de voir tirer des fenêtres de son appartement un très-beau feu d'artifice qui representoit le Temple de la Felicité, mais qui n'eut pas tout le succès qu'on s'en étoit promis, à cause d'un vent violent qui s'étoit élevé. La Duchesse Douairiere Dorothee partit le 21. pour Plaisance ; & l'Infant-Duc la suivit le lendemain. On apprend que son entrée publique en cette Ville s'est faite avec les mêmes ceremonies que nous venons de rapporter ; mais on ne sçait pas encore quel séjour ce Prince a résolu d'y faire.

X. *Genes.* Le 11. Octobre à la pointe du jour on fit partir à bord de deux Felouques ; & sous l'escorte de douze Soldats, les quatre Chefs des Mécontents de l'Isle de Corse qui étoient prisonniers dans une des Tours de cette Ville, pour être transportés dans la Forteresse de Savonne, où le Gouverneur a ordre de leur donner un bel appartement dans la Citadelle avec une Salle, deux chambres, & une autre pour leurs domestiques. On croit même qu'ils pourront bien être remis entre les mains du Gouverneur du Milanais, qui a fait examiner fort exactement tous les points des accusations portées contr'eux ; & en a envoyé le résultat à l'Empereur. Les otages des Paroisses de la même Isle, que les Genoïsois avoient aussi fait mettre en prison, ont été remis en pleine liberté, suivant les derniers avis qu'on en a reçu ; mais deux des Chefs des Mécontents nommés Pavoli & Fabiani, sont encore détenus à Terre-Neuve ; &
les

les Troupes Imperiales qui font restées dans ce Pays-là, ont quitté la campagne, & sont allées en quartier d'hiver à la Baltie.

La Galere Capitane, que nous dîmes le mois passé, page 331. s'être emparé d'un Corsaire Algérien monté de 60. hommes, est revenuë avec cette prise; & les esclaves qu'elle a fait en cette occasion, ont été conduits au Palais Ducal, pour les faire voir au Doge & au Sénat. Par divers Bâtimens venus de Malthe dans ce Port, & à Livorne, on apprend que deux Vaisseaux de guerre Maltois, après un sanglant combat, avoient pris à la vûë de Bughesfan, le 12. Août dernier, un Vaisseau Turc monté de 70. canons de bronze, & d'un équipage nombreux, parmi lequel il y avoit 15. Chrétiens qui ont été délivrés; qu'on n'avoit cependant fait que 150. hommes esclaves, tous les autres ayant été tués; qu'il n'y avoit eu du côté des Maltois qu'un seul Chevalier tué; mais plusieurs Matelots & Soldats tués ou blessés; & que le Vaisseau Turc avoit été si mal-traité, qu'après en avoir retiré l'Artillerie, & tout ce qu'il y avoit de meilleur, on l'avoit coulé à fond.

XI. *Suisse.* Les lettres dont on a parlé ailleurs * écrites par quelques Cantons Protestans à celui de Zurich, touchant le renouvellement de l'Alliance avec la Couronne de France, ont été communiquées à la Regence de Bernie, pour qu'elle prenne là-dessus une résolution convenable, & que l'on puisse en prendre ensuite une finale, selon l'intention commune, & à la satisfaction réciproque de la France & du Loinable Corps Helvetique, dans une conference générale à Arau, entre les Députés de tous les Cantons Protestans.

ARTI.

* Voyez le dernier Journal, page 332.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **P**aris. La Chambre des Vacations du Parlement de cette Capitale rendit le 4. Octobre un Arrêt portant défense au Greffe du Châtelet, & autres Cours qui sont sous sa juridiction, de recevoir les quatre sols pour livre dont il est fait mention dans la dernière Déclaration du Roy; on a continué cependant de les exiger encore pendant un certain tems aux portes, aux haies, & autres lieux publics, avec cette clause dans les quitrançes que l'on donnoit, que cet argent sera rendu aux particuliers, au cas que le Roy juge à propos de supprimer cette Taxe; mais pour le présent on ne la perçoit plus ensuite des Sentences du Châtelet. Pour la supprimer tout-à-fait, Messieurs Paris & Bernard, offrent de fournir au Roy la même somme que les Fermiers Generaux lui ont payée ci-devant pour cette Ferme; on assure que par le projet qu'ils ont présenté là-dessus à la Cour, Sa Majesté ne souffrira en cela aucun préjudice; & que ses Sujets ne seront pas non plus surchargés. Peut-on trouver un expédient plus heureux pour satisfaire en même-tems le Souverain, le Peuple, & le Financier? Cependant les Parlemens de Bourgogne & de Bretagne n'ont pas attendu qu'on y eut donné les mains; au second ordre du Roy envoyé au premier de ces Tribunaux, il obéit, en inserant dans ses Registres la Déclaration qui ordonne la Taxe ici mentionnée; & l'autre avoir

Et déjà

déjà fait cet enrégistrement avant que ce second ordre ne lui eut été insinué.

II. Les affaires du Parlement, qui font ici le sujet de tous les entretiens, n'ont pas changé de face depuis le mois dernier ; mêmes allées & venues des Députés de ce Corps, mêmes sollicitations, & toujours sans fruit, pour obtenir le rapel de leurs confreres exilés. Sur un ordre du Roy, Mr. le premier Président, le Président du Portail son fils, le Président le Pelletier, & deux Conseillers, se rendirent à Fontainebleau, où le lendemain il se tint un grand Conseil, dont le résultat n'a pas été rendu public, non plus que la réponse du Roy aux nouvelles instances de ces Membres, sur laquelle ils ont délibéré le 21. avec le reste des Présidens à Mortiers & Conseillers, depuis le matin jusqu'à midi. Mr. Titon, Conseiller de la Grande Chambre, & l'un des six premiers qui ont été exilés, a cependant été mandé à Fontainebleau, où il s'est rendu de la Terre de St. Maur ; mais on ne dit pas à quel sujet.

Il n'y avoit encore sur la fin d'Octobre aucune apparence que les Membres exilés du Parlement seroient si-tôt rapelés ; quoique la Chambre des Vacances eut terminé ses séances le 24. sans aller visiter comme à l'ordinaire les prisons de cette Capitale. Les Députés de cette Chambre se rendirent néanmoins derechef à la Cour le 7. Novembre sur un nouvel ordre qu'ils en avoient reçu. On débitoit alors que peu de jours après le retour du Roy à Versailles, Sa Majesté y tiendrait un Lit de Justice ; & qu'on alloit envoyer, par les Couriers ordinaires, des Lettres de cachet aux Gouverneurs & Intendants des Provinces, où beaucoup de Présidens à Mortier & de Conseillers sont relegués, concernant leur rapel ; on ajoutoit même qu'ils se trouveroient tous à l'ouverture du Parlement, qui a dû se faire à la
St.

St. Martin; mais nous renvoyons au Journal prochain le détail de ce qui s'est passé dans cette conjoncture, où l'on pourra, peut-être, aussi voir la fin de toutes les difficultés que nous avons jusqu'ici rapportées.

III. La petite verole fait encore du ravage en cette Capitale; du nombre des personnes illustres qu'elle a attaqué dans le mois d'Octobre, ont été le Duc d'Orleans, & le Duc de Chartres son fils, qui l'ont eu heureusement de la meilleure espece, Elle commença le 14. à ce dernier Prince à St. Clou; où la Reine Douïairiere d'Espagne, la Duchesse Douïairiere d'Orleans, & le Duc son Pere avoient été lui rendre visite. Il en est presentement entierement rétabli. Le 31. on ouvrit la veine au Duc d'Orleans, qui se trouva incommodé la veille d'une grande douleur à la tête accompagnée de fièvre. Le premier Novembre, après que Son Altesse Royale eut pris un médicament de l'ordre des Medecins, on lui aperçut quelques grains de petite verole qui ont poussé depuis en plus grand nombre; d'abord on fit ici des prières publiques, pour obtenir de Dieu le recouvrement de la santé de ce Prince qui est fort considéré, ~~à cause~~ de ses qualités personnelles & de son rare merite. On le compte tout-à fait hors de danger, parce que sa petite verole commençoit à secher le 7. & qu'il est sans fièvre. La Duchesse Douïairiere d'Orleans sa mere ayant été informée de sa maladie dans l'Abbaye de la Madeleine de Trefnel, où elle étoit en retraite, est venuë aussitôt le visiter au Palais Royal.

IV. La Reine est de nouveau enceinte. Depuis que les Medecins ont déclaré sa grossesse, Sa Majesté mange de la viande les jours maigres. Le 30. Octobre elle fut saignée pour la premiere fois à ce sujet, & les deux jours suivans elle a

gardé le lit par précaution, pendant lesquels les Princesses du Sang lui ont tenu compagnie.

V. Le Duc de Gontault s'étant démis volontairement du Regiment d'Anjou, Cavalerie, le Roi en a pourvu le fils du Marquis de Bissy, que Sa Majesté a nommé aussi pour aller complimenter à Parme l'Infant-Duc sur son arrivée dans cette Ville-là : On y doit envoyer incessamment un service d'argent doré de la valeur de 60000. livres qui a été fait à Paris, pour le service de ce Prince, par ordre du Roi d'Espagne son Pere.

VI. On assure que le Roi ne retournera à Versailles que sur la fin de Novembre, S. M. se plaisant beaucoup à *Fontainebleau*, où la chasse continué de faire son plus grand divertissement : Elle y eut vers le milieu d'Octobre une fluxion à la gorge accompagnée de fièvre, qui fut attribuée à ces exercices souvent trop violens; mais par le moyen d'une saignée au pied, & d'une purgation qu'on lui donna ensuite, elle a recouvré sa première santé. Ce Monarque donna le 6. du mois suivant une Audience particuliere au Marquis de Rossignan, Ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne, qui lui notifia la mort du Roi Victor-Amedée, dont nous parlerons plus amplement à la fin de ce Journal. 40. à 50. maisons du village de Montigni, situé à deux lieues de Fontainebleau, furent reduites en cendres la nuit du 11. au 12. du même mois, mais il n'y eut qu'une femme ensevelie sous leurs ruines. Les pauvres Habitans de ce lieu-là ont perdu dans cette incendie plus de 400. tonneaux de vin avec tout ce qu'ils avoient d'autres provisions.

VII. Ce fut seulement le 2. Novembre que l'Archevêque d'Arles arriva à son Abbaye en Picardie, où il est relegué par une Lettre de cachet du Roi. L'Arrêt de la Chambre des Vacations du Parlement

d'Aix contre son Mandement, est plus rigoureux qu'on ne l'a dit le mois passé; étant défendu à ce Prélat de le publier, afficher, & exécuter, sous peine d'avoir ses revenus temporels mis en sequestre, & de plus, de mettre dorénavant à exécution aucune Bulle de la Cour de Rome, sans en avoir eu au préalable la permission du Roi; c'est un ordre de S. M. qui s'adresse pareillement à tous les autres Prélats du Royaume. Il est encore ordonné par le même Arrêt de faire une exacte perquisition de l'Imprimeur du Mandement en question.

VIII. Les nouvelles du *Dauphiné* ne font mention que des fraudeurs de Doïane qui se tiennent en grand nombre sur la frontière de cette Province, & que le Marquis de Maillebois n'a pû encore exterminer, quoi qu'il ait pû faire; qu'au contraire, ils ont repoussé & mis en fuite un Détachement de ses Troupes qui étoit allé les attaquer.

Celles de Bourgogne portent que l'on s'est saisi à Beaune d'un assassin qui faisoit de grands desordres dans les environs de cette Ville, & dont on avoit commencé le procès, qui pourta bien se terminer par lui casser les os.

On équipoit à la fin d'Octobre à *Port - Louis* deux grands Vaisseaux pour les envoyer incessamment au Missisipi; à bord desquels s'embarquent quelques Jésuites & autres Missionnaires.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le 7. Octobre après midi leurs Majestés Imperiales revinrent ici de Lintz par eau, & se rendirent au Palais Imperial, où les Serenissimes Archiduchesses leurs filles les complimenterent d'abord sur leur heureux retour par un petit discours, mais fort pathétique, en langue Latine; elles reçurent ensuite les complimens de l'Impératrice Douairiere Amelie, & ceux de la principale Noblesse des deux sexes qui se trouve dans cette Capitale.

II. Divers Ministres étrangers & autres eurent Audience de l'Empereur le lendemain de son arrivée; celui de Parme, entr'autres qui y fut admis deux fois en très-peu de tems, dépêcha le 11, un Exprés à la Duchesse Douairiere Dorothee, pour lui donner avis de ce qui s'y est passé: On ne doute pas que Sa Majesté n'ait communiqué dans l'une de ces Audiences, sa résolution sur l'avis du Conseil Aulique, mentionnée dans nôtre dernier Journal, concernant la dispense d'âge en faveur de l'Infant Don Carlos, & l'investiture du Duché de Parme; Cette résolution dattée du 6. Octobre, a été rendüe publique, & porte en substance " qu'il sera notifié
 „ à l'Infant par un Rescrit Imperial, qu'il ne pourra
 „ obtenir la dispense & l'investiture sollicitées;
 „ qu'après que les sommes necessaires pour cet effect
 „ auront été fournies, & qu'on n'eut fait tout ce
 „ qui est requis en ces occasions; qu'on attend

„ ce

ce Prince devra s'abstenir de prendre le titre de
Grand Duc de Florence, &c.

III. On tient de frequentes conferences à la Cour depuis qu'elle est revenuë en cette Ville, qui roulent toutes sur les affaires de la conjoncture presente ; cependant il ne paroît pas qu'on y ait pris encore la moindre résolution touchant la succession du Duché de Deux-Ponts, que le Prince de Birkenfeld continuë de solliciter avec les plus vives instances, afin d'éviter les frais de la sequestration & les autres inconveniens, qui seroient fort préjudiciables à cet Etat.

IV. Le Regiment de Dragons vacant par la mort du Marquis de Westerloo, annoncée dans nôtre dernier Journal, a été donné par l'Empereur au Prince Ferdinand de Ligne Sergent-General de Bataille. Le 17. Sa Majesté Imperiale déclara aussi le Comte-Gui d'Althan pour remplir l'Emploi de son Grand Ecuyer qu'avoit le défunt Prince de Schwartzembourg.

V. Par un Exprés dépêché de la Cour Palatine, par le Comte de Kuffstein, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, on apprend que ses négociations touchant la Pragmatique Sanction, & la succession des Duchés de Juilliers & de Bergue, sont sur un bon pied, mais on n'en debite aucune autre particularité.

On est aussi informé par des avis venus de Constantinople, que Mr. Dahlman, Résident de S. M. avoit eu depuis peu une nouvelle Audience du Grand Vizir, dans laquelle ce dernier lui avoit proposé de renouveler pour 20. années le dernier Traité conclu à Passarowitz entre les deux Empires. Comme les mêmes avis portent que la peste, qui emporte de nouveau beaucoup de monde dans cette Capitale, commençoit à se communiquer jusques
sur

sur les frontieres de Turquie du côté de la Croatie, la Cour a envoyé des ordres pour empêcher qu'il ne vienne personne de ces quartiers-là, sans faire auparavant une exacte quarantaine.

VI. Le Prince de Savoye - Soissons est arrivé d'Italie à Vienne, & le 27. Son Altesse Serenissime fut présentée par le Prince Eugene, son oncle, à l'Empereur, qui le reçut d'une maniere fort gracieuse. Le Duc de Lorraine revint le jour précédent par terre à *Presbourg* avec plusieurs Carosses & Chariots, & 69. Chevaux de poste, de la visite qu'il étoit allé faire des principales Places de Hongrie, de Serbie, &c.

VII. *Ratisbonne.* Quelques troubles survenus à Worms entre les Catholiques & les Protestans, touchant le Venerable qu'on y porte publiquement dans les rues, ont occasionné un Rescrit Imperial qui fut publié le 6. à Vienne, & dont on voit ici des copies; il porte en substance " que l'Empereur, en
 „ conformité d'une résolution aprouvée par le Con-
 „ seil Aulique de l'Empire, a ordonné qu'il soit
 „ rescrit à l'Electeur de Treves, comme Evêque
 „ de Worms, qu'après une mûre délibération, sur
 „ l'affaire en question, que S. M. s'est fait représenter avec toutes les circonstances; Elle a jugé
 „ convenable, pour mettre fin à tous differends que
 „ le Clergé Catholique remît les choses sur le pied
 „ qu'elles étoient avant leur commencement, & que
 „ les deux partis s'abstinsent de toute voye de fait à
 „ cet égard; qu'Elle ne doutoit pas d'ailleurs, connoissant l'équité de l'Electeur de Treves, & son amour pour la paix, que Son Altesse Electorale
 „ ne donnât incessamment ordre à son Vicariat de
 „ Worms, & à tous les autres Ecclesiastiques de
 „ cette Ville, de se conformer exactement à ce que
 „ ci dessus, & de s'abstenir de tout ce qui pourroit
 „ donner

donner lieu à de nouveaux griefs; que ce Monarque s'attendoit aussi à une prompte exécution de ses ordres, & d'en recevoir avis avant deux mois. „

Ce Rescrit n'a pas peu contenté les Ministres Protestans qui sont en cette Ville: Ils se flattent que l'Empereur en fera bientôt publier un autre, qui ne leur sera pas moins favorable, par rapport aux affaires de Religion dans le Diocèse de Saltzbourg, fondés sur ce que les Ministres de S. Majesté leur ont, dit-on, déclaré que l'Archevêque de Saltzbourg étant à Lintz, avoit assuré ce Monarque que puisque la Patente publiée dans ses Etats le premier du mois d'Août dernier, ne contentoit pas le Corps Evangelique, il en feroit publier une autre, qui seroit entierement conforme à la Paix de Westphalie.

VIII. *Palatinat.* Le Comte de Kufstejn retourna le 16. Octobre de Mayence à la Cour de l'Electeur Palatin: Il eut le lendemain Audience de Son Altesse Serenissime Electorale sur les affaires de la négociation, concernant la Pragmatique Sanction, & la succession des Duchés de Juilliers & de Bergue, qui sont depuis le sujet de ses conférences avec les Ministres de ce Prince. On ignore encore si l'on a pris là-dessus quelque résolution; ce qu'on en debite d'une part, c'est que plusieurs difficultés se rencontrent par rapport à cette succession, & de l'autre, comme nous l'avons déjà dit, que cette affaire étoit sur bon pied.

On reçoit encore journellement de tristes nouvelles des grands ravages causés par le débordement des rivières & ruisseaux en plusieurs lieux du Cercle de Franconie.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* On n'a rien négligé après la Session du 30. Septembre, où nous fîmes le mois passé le journal de la Diette des Etats de ce Royaume, pour détourner les Nonces de soutenir la démarche qu'ils y avoient faite ; mais on les a vûs dans les mêmes sentimens le lendemain ; & les Députés de l'Armée de la Couronne ont parlé dans le même sens, en faisant au nom de toutes les Troupes les instances les plus vives en faveur de Mr. Poniatowski qui en est Régimentaire, pour la Charge de Grand General.

Le Roi ayant admis ce jour-là à son Audience le Primat du Royaume, il a tâché par toutes sortes de raisons de détourner ce Monarque de la disposition des Charges ; il a produit entr'autres une liste des Nonces opposans, qui monte à près de cent, quoique réellement il n'en resta à la dernière Session que dix dans leur Chambre ; il a proposé aussi une Diette extraordinaire à convoquer l'année prochaine pour cette seule affaire ; mais enfin il a pris le parti de se conformer à la volonté de S. M., par la réponse ci-jointe, qu'il avoit été requis de donner, deux jouts avant la séparation de la Diette, au sujet de la disposition des Charges,

Réponse

Réponse faite au Roi de Pologne par le Primat du Royaume, concernant la disposition des Charges de Grand Chancelier & de Grand General de l'Armée de la Couronne.

Votre Majesté m'a ordonné de lui faire sçavoir mon sentiment par écrit au sujet des instances que les Nonces, nonobstant leur état passif, ont faites à V. M. concernant la disposition des Charges de Grand Chancelier & de Grand General. L'usage constant a toujours été que les Senateurs en pareille occasion donnent leur avis de vive voix; cependant, sans y avoir égard, j'obéis avec soumission à la volonté de V. M. & je le fais avec le même zele, la même liberté & le même esprit, dont j'ai été animé lorsque j'eus l'honneur d'entretenir V. M. à ce sujet il y a deux jours.

Votre Majesté a regné jusqu'à present très-heureusement & avec beaucoup de gloire; j'ose la supplier très-humblement d'éviter tout ce qui pourroit donner atteinte à cette gloire, ou troubler la tranquillité du Royaume; daignez, tres-gracieux Roi & Seigneur, nous accorder la continuation de vôtre Protection, en maintenant inviolablement nos Droits & nos Libertés, conformément à la Constitution de l'année 1717. si-solemnellement jurée. Ce sont ces Droits & ces Libertés qui ont assuré le Regne de V. M. & affermi son pouvoir; c'est par eux que les Sujets de V. M. ont été maintenus dans leurs possessions, & que la paix & la tranquillité ont été conservées dans le Royaume; si l'on venoit à y donner atteinte, il seroit à craindre qu'on ne vît renaître ces malheureux tems qui ont si fort affligé la Republique. La
confiance

confiance, si malheureusement interrompue autrefois entre V^{otre} Majesté & la République, a été entièrement rétablie au moyen de ces Droits & de ces Libertés; la bonne harmonie entre les Etats des Provinces, Palatinats & Territoires, a été affermie; la bonne discipline a été introduite dans l'Armée; en un mot, tout ce qui peut contribuer à entretenir par tout le bon ordre, a été réglé par la Constitution ci-dessus mentionnée. Que deviendront toutes ces choses, si l'on enfreint cette Constitution qui en est le fondement.

Très-Gracieux Roi & Seigneur, les Nonces ont fait des instances auprès de V. M. pour l'engager à disposer de la Charge de Grand General; mais ces Nonces ne doivent pas être considérés comme tels, tant parce qu'ils ont été jusqu'à présent sans activité, qu'à cause que leur qualité de Nonce vient à cesser; le tems stipulé pour la tenuë de la Diète étant expiré. Ils ne sont donc pas en droit de faire à ce sujet des instances auprès de V. M. S'ils le font, ce ne peut être que par un abus manifeste; D'ailleurs, il n'appartient qu'au Maréchal de la Diète, dûëment élu, & non aux Nonces, d'approcher du Trône de V. Maj. pour y faire une pareille instance; & comme il n'y a point actuellement de Maréchal, il s'ensuit que la démarche des Nonces ne peut tendre qu'à affoiblir & à renverser, sous l'heureuse & paisible Régence de V. M., les Droits, les Prérogatives & les Libertés de la Patrie.

Ne permettez donc pas, très-gracieux Roi & Seigneur, qu'on attaque vôtre propre ouvrage, si heureusement consommé dans les Pacta Conventa, confirmés par les Constitutions des années 1717. & 1718. que V. M. a promis de conserver à jamais. N'attristez pas un Peuple que vous avez protégé, & maintenu jusqu'à présent dans ses Droits & Libertés, avec un amour véritablement paternel; & faites

des Princes &c. Decemb. 1732. 425

que ce Peuple qui ne sauroit assez se louer de la douceur de vôtre Gouvernement, & qui vous aime, puisse vous aimer toujours avec la même ardeur, prôner par tout vos bienfaits, & vous honorer comme un Pere. Nous adressons avec fervent nos prieres au Tout-Puissant, afin qu'il lui plaise de benir vôtre Régence, & conserver un Roi que nous souhaitons ardemment voir regner long-tems sur nous.

Mon sentiment est de prier V. M., de convoquer au plutôt une nouvelle Diette extraordinaire, pour y prendre les mesures sur ce qu'il conviendra de faire, & de délibérer, en attendant, dans le present Senatus Concilium, sur les moyens propres à la faire réussir. J'ai déjà eu l'honneur de supplier V. M. de consentir à ces deux points, & je le fais encore très-instamment, & avec toute la soumission aînée.

Dans la Session du premier Octobre il y eut encore de grandes contestations, & plusieurs Nonces se retirerent brusquement; mais ceux qui étoient bien intentionnés pour la collation des Charges étant restés dans leur Chambre, le Roi écrivit un Billet à chacun des Sénateurs pour leur demander leur avis là ci-dessus. Le 2. jour fixé pour la clôture de la Diette, les Sénateurs envoyèrent leurs sentimens à S. M.; sentimens qu'elle trouva comme à l'accoutumé, ou partagés ou indécis; ce qui la déterminina à faire sçavoir à Mr. Ozarowski, Directeur de la Chambre des Nonces, qu'Elle remettoit à un autre tems la nomination des Charges vacantes; ce Directeur en a informé les Nonces, & les a ensuite congédiés.

C'est ainsi que finit cette Diette, qui a été aussi infructueuse que les précédentes, au grand mécontentement du Roi, dont l'amour pour la Patrie ne lui a rien laissé négliger, afin de porter le Nonces à
l'union

l'union si nécessaire au bien & à la tranquillité de ce Royaume. Voici à ce sujet la traduction d'une Lettre circulaire des plus pathétiques, en forme d'apologie, qui fut adressée aux Grands après la separation des Nonces.

M E S S I E U R S ,

Personne ne sçauroit s'exprimer avec plus d'énergie sur les maux qui menacent vôtre chere Patrie, dans la funeste alteration où elle se trouve, que celui qui est le plus capable de les prévoir, & qui vous montre tous les jours combien son amour pour elle est désintéressé. La circonstance critique de la convocation de la Diette, infructueuse pour la troisième fois, oblige le Roy à vous parler, Messieurs. Jaloux de sa gloire & de son autorité dans le précieux dépôt que vous lui avez confié; sensible aux sentimens qui vous y ont animés, il ne veut s'adresser qu'à vous, pour conserver ce dépôt en entier, & vous rendre un jour dans tout son lustre cette Couronne que vous lui avez déferée. Pere de la Patrie, uniquement occupé de vôtre bonheur & du repos public, il vous consulta pour trouver les moyens de maintenir & d'affermir ce bonheur & ce repos; Protecteur de vôtre liberté & le plus fidele Observateur de vos Loix, il vous exhorte à vous souvenir, que vous foulez aux pieds ces Loix, toutes les fois que par quelques motifs particuliers vous perdez de vûe l'interêt public, qui seul a eu le pouvoir de vous les imposer. Un regne de 36. ans, où la Republique n'a point vû diminuer ses Frontieres par la perte de quelqu'une de ses Provinces, où la liberté n'a point reçu d'échec par quelque entreprise de Sa Majesté, ni même trouvé des bornes dans la complaisance de vôtre Roy; où l'introduction de la discipline dans l'Armée, & le bon ordre dans la levée de

la solde des Troupes, sont des époques qui font connoître à tous les Citoyens, & principalement aux plus foibles, qu'ils peuvent avoir des Armées pour le défendre en tems de guerre, sans qu'elles leur soit à charge en tems de paix; un regne enfin, où l'on a vu les factions les plus criminelles & les rebellions les plus opiniâtres dissipées ou apaisées, par la clemence & par les bienfaits du Roy, devoit faire esperer à Sa Majesté, qu'après une paix heureusement établie depuis 16. ans, Elle verroit, à son exemple, chaque Membre de l'Etat, jaloux de son bonheur, concourir à le conserver jusqu'au moment fatal que cette félicité disparaîtra avec son auteur. Si Dieu ne vous a pas encore frappé de ce coup funeste, il vous en a fait voir l'horreur d'assez près, pour vous inspirer la prévoyance de chercher, autant qu'il dépend de vous, à en prévenir les tristes suites. L'union en seroit le plus sûr moyen; c'est celui que la bonté du Roy vous suggere, & tout ce qu'il exige de vôtre reconnoissance.

Avec des sentimens aussi dignes d'un bon Roy, que naturels à la tendresse d'un bon Pere, quelle douleur Sa Majesté ne doit-Elle pas ressentir, de voir au contraire, qu'après s'être rendu inutilement deux fois à Grodno, les esperances d'une troisième Diette convoquée extraordinairement à Varsovie, s'évanouissent, sous des prétextes frivoles que quelques Nonces n'ont pas hésité d'alléguer dans leur Chambre, & que d'autres ont inseré dans les actes du Grod, par une protestation publique? De bons Patriotes peuvent-ils mettre en balance l'alternative d'une Diette tenue à Grodno ou ici, contre l'importance de ses résolutions, contre les risques de la santé de leur Roy, & contre l'empressement de bienséance qu'ils doivent aux convenances de Sa Majesté? Quand même cette alternative entraineroit essentiellement quelqu'autre avan-

tage que celui de la dépense qui se fait dans le lieu où les Diettes s'assemblent, cette Convocation extraordinaire ne préjudicie point à ce droit. Au contraire, Sa Majesté, également affectionnée à ses Sujets de l'une & de l'autre Nation, remplira avec plaisir cette formalité, ou y suppléera par des endroits plus essentiels, lorsque la nécessité en rendra l'exécution impraticable; mais pourquoi s'arrêter à un objet, que chacun sait n'être qu'un prétexte, qui, sous une autre forme, renaitra à chaque Diette, quelque part & dans quel tems qu'elle soit convoquée, à moins que le Roy ne s'y dépoüille de la plus grande prérogative de la Majesté. Que penseroient les Nations voisines, d'un Etat qui court si ouvertement à l'anarchie, & qui y tombera, sans doute, au moment que la vacance du Trône en ouvrira la carrière. Ce moment est dans la main de Dieu, & à quel terme que sa Toute-Puissance l'ait fixé, Sa Majesté maintiendra les droits de sa Couronne, avec autant de force qu'Elle a eu de respect pour ceux de la liberté. Sans porter plus loin ces tristes réflexions, Sa Majesté s'en rapporte à un nombre considérable de véritables Citoyens, qui après avoir fait tous leurs efforts pour ramener leurs freres & leurs collegues à des sentimens plus salutaires, ne pourront rapporter à leurs Diettes particulieres, sur le succès de celle-ci, que des cris tumultueux pour toute déliberation, & pour résolution les funestes présages d'un dessein formé de tenir la Republique dans un état foible & chancelant.

C'est ici, Messieurs, qu'il se présente un tableau trop scandaleux pour le dévoiler; Sa Majesté souhaite au contraire, qu'il n'en reste aucun vestige à la posterité, & que ceux qui s'en font à present une idée, puissent avoir lieu d'effacer de leur mémoire ce cahos monstrueux, formé au mépris de toutes les Loix, qui fermentant actuellement dans le sein de la Patrie, ne

pourra

pourra se débrouiller sans en déchirer les entrailles, si le conseil des sages ne les fait avorter.

Il est encore tems, Messieurs, & Sa Majesté n'a point perdu l'esperance d'y réussir, tandis qu'Elle voit au tour d'Elle tant de Senateurs & de Nonces, remplis des véritables sentimens de la liberté, ou capables de le reconnoître, s'ils s'en étoient écartés. L'absence de quelques-uns est une preuve manifeste, qu'abusés & surpris ils n'auroient osé rendre compte à la Republique des motifs de leur conduite; & comme il est assez connu que l'élection du Maréchal est le premier acte que les Députés puissent & doivent absolument faire, pour recevoir leur activité de la verification de leur mission légitime, Sa Majesté laisse au jugement des deux ordres, si l'on doit avoir quelque égard à l'oposition des personnes qui n'ont paru à une Assemblée si respectable, que pour y jeter du trouble & la laisser en confusion.

Enfin, Messieurs, si de mûres réflexions vous suggerent quelque moyen de rendre cette Diette expirante encore utile au repos public, le Roy, infiniment plus sensible aux bonnes intentions de la multitude, que porté à témoigner son indignation à un petit nombre, ne refusera point de se prêter aux expédiens que les ordres de l'Etat pourront lui proposer, pour prévenir de concert les troubles qui naîtroient de la continuation de l'état present de la Patrie; Sans quoi, après la tenuë du Conseil d'Etat, sans doute, aussi infructueux que la Diette, Sa Majesté attendra qu'après tous les remedes de la prudence humaine employés de sa part, il plaise à Dieu de dissiper l'esprit de vertige, qui a prévalu dans cette assemblée, sur son amour pour ses Peuples, & sur son application infatigable au bien de son Royaume, & à la conservation de la tranquillité dont il jouit jusqu'à present.

II. Après la rupture de la Diète, le Roi prit la résolution de tenir Conseil de Sénateurs, pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre pour maintenir la sûreté tant au dedans qu'au dehors; il fut tenu le 6. Octobre. Les principaux points qu'on y mit sur le tapis, sont, premierement, la convocation d'une nouvelle Diète extraordinaire. 2. Les moyens d'en prévenir la rupture. 3. La continuation des conférences avec les Ministres étrangers, qui s'accrochent encore aux Préliminaires. 4. Le rétablissement du Château de Cracovie. 5. La réparation des Places frontieres. En conformité du résultat pris dans ce Conseil, Sa Majesté a fait dresser des universaux, ou Lettres circulaires pour la convocation des Diétines; ces Lettres qui paroissent déjà, sont conçues en des termes fort touchans, qui détaillent l'état déplorable & les suites fâcheuses auxquelles la République se trouve exposée par l'inactivité de la Diète dont on vient de parler. Comme la conjoncture présente des affaires de ce Royaume ne permet pas de passer sous silence ces sortes de pieces, nous promettons d'en donner une traduction au Journal du mois prochain, avec celle d'une Déclaration de Sa Majesté dattée du 7. pour le renouvellement d'une paix stable & d'une amitié sincère avec le Roi & le Royaume de Suede, ne pouvant les inserer dans celui-ci, faute de place.

III. Le Roi a été quelque-tems incommodé d'un gros rhume, qui l'a obligé de garder sa chambre; peu après son rétablissement il partit de Varsovie pour Dresde; la Princesse de Holstein, le Comte Rutowski, & diverses autres personnes de distinction avoient pris les devans sur lui. On a appris depuis que Sa Majesté y étoit arrivée le 23. en parfaite santé; que le Prince Royal & Electoral y revint aussi de la campagne le lendemain pour complimenter

des Princes &c. Decemb. 1732. 43

menter le Roi son Pere; & que l'ouverture d'une nouvelle Diette Extraordinaire devant être fixée au 18. Fevrier prochain, Sa Majesté en partiroit pour revenir avant ce tems-là à Varsovie.

IV. *Dannemarc.* Le Comte de Seckendorff, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur en cette Cour, a journallement des conferences avec ceux du Roi sur les affaires de sa négociation, dont le résultat est tenu secret; le 22. Octobre S. M. le créa Chevalier de l'Ordre de l'Elephant dans une Audience, & le lendemain il reçut à ce sujet les complimens des Ministres d'Etat & étrangers.

On a fait dans un Conseil tenu à *Copenhague* l'échange des Ratifications du Traité conclu en cette Ville le 26. Mai dernier entre l'Empereur, le Roi, & la Czarine. Comme on n'a fait que rapporter la substance de ce Traité lorsque nous en fîmes mention, on ne sera, peut-être pas fâché de voir plus au long ce qu'il contient dans les Articles qui le composent, & dont voici une copie.

L'Empereur des Romains & l'Imperatrice de Russie ayant mûrement considéré, que rien n'étoit plus nécessaire pour maintenir & raffermir la tranquillité generale en Europe, que de mettre les affaires du Nord sur un tel pied sûr & fixe, qu'il ne puisse être troublé par qui que ce soit; & que pour parvenir à ce but, il n'y avoit point de moyen plus sûr, que de rétablir avec le Roy de Dannemarc l'étroite amitié & bonne intelligence qu'il y a eu ci-devant avec ses Illustres Prédecesseurs, & de la confirmer par une Alliance qui n'a pour but qu'une plus grande sûreté des Royaumes & Etats respectifs; & Sa Majesté Danoise ayant témoigné de vouloir concourir à un si salutaire dessein, les Ministres Plénipotentiaires desdites Puissances Con-

tractantes, sont convenus du Traité suivant, d'amitié & de garantie.

1. Les Puissances Contractantes s'engagent d'établir & d'affermir entr'Elles une amitié ferme & perpétuelle, & promettent de prendre à cœur les intérêts réciproques comme les leurs propres, & d'éloigner de toutes leurs forces tout ce qui pourroit tendre au préjudice de l'une, ou de l'autre Partie.

2. Pour cet effet, Elles entretiendront entr'Elles une étroite correspondance, & concerteront ensemble tout ce qui pourra convenir au bien réciproque.

3. Elles promettent de n'entrer avec d'autres Puissances dans aucun engagement contraire au présent Traité, ni entreprendre quelque chose qui pût porter préjudice, directement ou indirectement, aux Royaumes & Etats réciproques; & Elles s'engagent, de la manière la plus forte, de garantir, de défendre & de maintenir de toutes leurs forces contre qui que ce soit, les Royaumes, Principautés, Comtés, Seigneuries, Provinces, Terres & Villes, que chaque Partie Contractante possède en Europe, dans le tems de la conclusion du présent Traité.

4. Sa Majesté Danoise s'engage par le présent Traité, tant pour Elle que pour ses Successeurs & Héritiers, de garantir l'ordre de succession de tous les Etats de l'Empireur, tel qu'il a été établi par la Déclaration de Sa Maj. Imp. du 19. Avril 1713., & Elle promet de maintenir cette Garantie, chaque fois qu'Elle en sera requise, & de soutenir Sa Maj. Imp. & ses Héritiers dans la possession de ses Royaumes & Etats, tant au dedans qu'au dehors de l'Empire, conformément à la dite Déclaration, contre tous ceux qui voudroient les troubler, ou les attaquer.

5. Au cas que quelqu'une des Parties Contractantes vienne à être attaquée, ou troublée par qui que

des Princes &c. Decemb. 1732. 433

se soit, dans la possession de leurs Royaumes & Etats en Europe, les Hauts-Contractans promettent d'employer d'abord leurs bons offices, pour engager l'agresseur de donner satisfaction; & en cas de refus, de donner, en étant requis, le secours dont on conviendra, lors de la Ratification de ce Traité; & de ne point poser les armes qu'après que la Partie lésée aura obtenus une entiere satisfaction.

6. On est convenu, qu'au cas que quelqu'autre Puissance voulût accéder à ce present Traité, de l'admettre, après que les Hauts-Contractans y auront consenti unanimement.

7. Les Ratifications de ce present Traité de garantie & d'amitié, seront échangées dans trois mois, ou plutôt s'il est possible.

Fait à Copenhague le 27. Mai 1732.

ARTICLE SEPARE'.

LE Roy de Dannemarc s'engage de donner au Duc de Holstein-Gottorp un million, moyenant que Son Altesse Royale renonce à ses prétentions sur le Duché de Schleswich.

DEUXIEME ARTICLE SEPARE'.

LEs Hauts-Contractans sont convenus de donner deux ans de tems au Duc de Holstein-Gottorp, pour se résoudre à accepter, ou à rejeter l'offre ci-dessus.

V. *Stockholm.* Le Prince Guillaume de Hesse-Cassel, frere de Sa Majesté Suedoise, après un long sejour qu'il a fait à la Cour, partit le 30. Septembre de cette Ville pour retourner à Cassel; il fut accompagné par Leurs Majestés & les principaux Sei-

gneurs & Dames de leur Cour jusqu'à Grypsholm, où on lui donna le divertissement d'une grande partie de chasse du Loup. Depuis que le Roi est revenu de ce lieu-là, il a assisté à diverses Assemblées du Sénat, où l'on a mis sur le tapis quelques affaires d'importance, sur lesquelles on garde le secret.

Les mines de ce Royaume ayant rapporté considérablement cette année, on a fait partir pour *Gottenbourg* quantité de cuivre & de fer, pour le compte de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales, dont les Directeurs ont résolu de fermer leurs livres, sur ce qu'il y avoit au commencement d'Octobre des souscriptions suffisamment pour équiper & charger cinq ou six Vaisseaux. Un Bâtiment de la même Compagnie revenu depuis peu des Indes à *Gottenbourg*, avoit sur son bord une riche cargaison, & la liste en a déjà été renduë publique.

VI. *Russie. Petersbourg.* Mr. *Westphalen*, Envoyé Extraordinaire de *Dannemarck*, dans une Audience publique qu'il eut le 18. Septembre de la Czarine, il la reconnut pour Imperatrice de la part du Roi son Maître: Sa Majesté étoit assise sur son Trône; au-dessus duquel il y avoit un Dais magnifique, les principaux Ministres, les Generaux, & autres personnes distinguées des deux sexes étoient au-tour de ce Trône. On est dans la pensée que cette Souveraine restera encore tout l'hiver en cette Ville, sur ce qu'elle a passé le 15. Octobre de son Palais d'Été à celui d'Hiver. Elle avoit fait publier une Ordonnance quelques jours auparavant, dont on ne peut pas encore penetrer le véritable sujet; Elle enjoint de faire dans un certain tems un dénombrement exact de tous les Habitans de *Finlande*, & des autres nouvelles conquêtes qui se trouvent dans l'*Ingrie*. Le Prince de *Hesse Hombourg*,
après

des Princes &c. Decemb. 1732. 435

après avoir pris congé de Sa Majesté, est allé prendre le Commandement de ses Troupes sur la frontière de Perse, dont il a été déclaré General en Chef. On a fait partir aussi de *Veronitz* pour *Astracan* 60. Bâtimens chargés de munitions de guerre, de marchandises, & de bagages de ce nouveau General.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Conformément à l'Acte de la dernière séance du Parlement, le Chevalier Robert Sutton, le Chevalier Archibald Grant, Mrs. Denis Bont, Guillaume Burrough, Richard Wolley & Thomas Warren, qui ont été Directeurs & Agens de la Charitable Corporation, ont délivré aux Barons de l'Échiquier des inventaires de tous leurs Biens & effets, dont les listes seront imprimées ensuite d'un ordre donné à ce sujet, pour être remises devant les deux Chambres du Parlement lorsqu'elles seront assemblées. Par ces mesures & d'autres plus sages encore que l'on prend tous les jours, on espere que les affaires dérangées de cette Corporation pourront bien être remises dans peu sur un bon pied: ce qui contribuera, selon les apparences, à fournir quelques moyens pour y réussir, ou du moins à faire de grandes découvertes, ce sont trois livres appartenans au Sr. Thompson, qui en a été Garde-Magazin, qu'on trouva le 15. cachés dans un plafond de sa maison.

II. Le même jour sur le soir le Comte de Montijo,
Ambassa-

Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, arriva ici avec la Comtesse son Epouse; & dépêcha sur le champ un de ses Gentilshommes à Kensington pour notifier son arrivée au Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat; Son Excellence s'y rendit aussi le lendemain pour délivrer au Roi ses Lettres de créance; ce qu'elle fit dans une Audience particulière qu'elle eut de Sa Majesté.

Quoiqu'on ait encore ajouté deux maisons à celle du Lord Hobart que ce Ministre occupe dans la rue Jermin, elles ne sont pas suffisantes pour contenir la suite nombreuse qu'elle a déjà, & ses magnifiques attelages; & l'on en cherche actuellement d'autres, qui puissent le faire plus commodément; ses gros bagages ne sont pas cependant encore tous arrivés, non plus que ses domestiques; car il attend au premier jour 30. chevaux d'une beauté singulière venans d'Espagne par la France, chaque cheval ayant son homme, portant la livrée de l'Ambassadeur. Aucune Ambassade en cette Cour n'égale en magnificence, ni en bon goût celle de ce Seigneur; sa maison consistoit déjà sur la fin d'Octobre en 160. domestiques vêtus de riches habits bleus; les habits des Pages de la même couleur, sont galonnés d'argent avec des vestes de soye jaune aussi galonnées d'argent: Ses appointemens sont de 25000. livres sterlings par an qu'on lui a assignés sur la Compagnie du Sud. Le 27. il donna un repas à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine d'Espagne, auquel dix Chefs de cuisine, sans compter les Aides, avoient travaillé pendant sept jours; les Ducs de Newcastle, de Dorset & de Richmond, les Comtes de Chesterfield & de Grantham, Milord Harrington, le Chevalier Robert Walpole, & tous les Ministres étrangers s'y trouverent, mais il n'y eut point de Dames. L'Hôtel
que

que Son Excellence occupe n'ayant pas de salles assez grandes pour ce festin, elle en avoit fait construire une fort grande & fort haute dans la cour, en forme de Pavillon, dont la construction seule a coûté 300. livres sterlings; on avoit orné cette salle de riches tapisseries & de beaux lustres.

III. Pour le soulagement des pauvres veuves d'Officiers de la Marine, le Roy a accordé aux Commissaires de l'Amirauté le pouvoir d'ériger une Corporation qui sera composée d'eux-mêmes, des Commissaires de la Marine, & de l'Avitaillement, avec un pareil nombre des plus anciens Capitaines & Lieutenans de la Marine. Chaque Officier doit souscrire à sa volonté; ceux qui souscriront payeront annuellement 3. sols par livre de leurs gages, & ceux qui ne souscriront pas, seront exclus du Benefice. Le Roy a donné 10000. livres sterlings, pour pousser un si pieux dessein; à son exemple, tous les Commissaires qu'on vient de nommer ont souscrit; & l'on croit que le fonds de cet établissement sera réglé comme s'ensuit: La veuve d'un Amiral aura 50. livres sterlings par an, celle d'un Capitaine 40., celle d'un Lieutenant 30., & les veuves des autres Officiers, chacune 20. livres sterlings. La caisse d'Officiers qui est actuellement à Chatham, & dans laquelle on paye tous les mois, sera jointe à cette Corporation: Les veuves qui sont sur l'établissement de cette caisse recevront le benefice ci-dessus mentionné; & l'on fera valoir l'argent levé par le moyen de cette contribution de la maniere que les Commissaires jugeront le plus convenable.

IV. Il y avoit sur la fin d'Octobre au grand sceau quatre nouvelles commissions autorisans quatre Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales de courir sur les Pirates qu'ils rencontreront, & de s'en saisir. On a fait à *Blackwall* l'essai d'une machine destinée

destinée au service des Vaisseaux de la même Compagnie, en cas qu'ils soient attaqués dans un calme par quelque Bâtiment du fameux Pirate Angrie dont nous avons parlé ailleurs. * Cette machine est si ingénieusement inventée qu'elle peut faire virer un gros Vaisseau en mer pendant le calme, & en mettre plusieurs en état de se défendre, & de porter une bordée à l'ennemi, presque aussi-tôt que s'il faisoit du vent. Elle eut l'aprobation de plusieurs personnes qui étoient présentes; mais quelques autres furent d'opinion qu'elle seroit d'une plus grande utilité si on l'attachoit à l'éperon du Bâtiment, au lieu de la poupe.

Des avis de *Wentworth*, Terre du Lord Malton, située dans le Comté d'York, font mention d'une autre machine qu'on y a perfectionné, sous la direction de Mr. George Gordon, pour fournir de l'eau; qu'elle fait monter l'eau 1600. verges en longueur, & 80. verges en ligne perpendiculaire; que lorsqu'elle commença à travailler il y eut un grand nombre de personnes de distinction présentes, qui convinrent toutes, que l'on n'avoit jamais vu dans la Grande Bretagne une meilleure machine de cette sorte.

V. *Hollande. La Haye.* Mr. de Caris, General-Major au service de cet Etat, a été pourvû par les Seigneurs Etats Generaux de la Charge de Lieutenant General d'Infanterie, en la place du feu Baron de Viçouse, & il prêta le 4. Novembre serment de fidelité à ce sujet dans l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances. C'est aussi Mr. Jean Morignau, qui remplace ce défunt dans celle de Colonel d'un Regiment d'Infanterie qu'il avoit. Mr. de Dieu qui a résidé à la Cour de Russie en qualité d'Envoyé Extraordinaire, revint ici le jour précédent de Petersbourg,

* Voyez Octobre de la presente année, pag. 299.

bourg, & il a eu l'honneur de conferer depuis avec quelques Seigneurs de la Régence. Mr. Hop est au contraire retourné à Londres pour y continuer ses fonctions de Ministre de Leurs HautesPuissances.

Un Vaisseau revenu de Charante à Rotterdam chargé de vins & d'eaux de vie, fut consumé malheureusement jusqu'à fleur d'eau le 24. Octobre par accident, sans qu'on ait pû sauver qu'une petite partie de sa cargaison.

VI. *Pays-Bas, Bruxelles.* C'est le Comte de Vehlen qui fait pour la troisième fois par *interim* les fonctions de General en chef des Troupes Imperiales dans ces Pays; on ne sçait pas néanmoins encore si l'Empereur jetteta les yeux sur ce General, pour l'élever à cet éminent poste, qui est vacant par la mort du Comte de Zumjungen; ou s'il lui préférera, l'un des cinq Generaux qu'on dit être proposés pour remplir cet Emploi, & qui sont, le Comte de Harrach, Maréchal des Armées de Sa Majesté, & oncle du Comte de ce nom, nouveau premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante; le Prince Louïs de Wirtemberg qui a commandé les Troupes de l'Empereur en Corse, pendant les derniers troubles de cette Isle; le Duc d'Artemberg, Grand Bailly du Hainaut; le General de Walmerode qui a eu le Commandement provisionnel des Troupes en Lombardie, après la mort du Maréchal de Montecuculi; & le Comte de Wallis, Lieutenant General, ci-devant Gouverneur provisionnel du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny, & qui depuis la mort du General Tige a commandé en Chef en Transilvanie.

Les deux fils jumeaux du Comte d'Harrach premier Ministre de l'Archiduchesse, dont la Comtesse son Epouse accoucha le 4. Octobre près de Cologne, sont arrivés à Bruxelles avec cinq autres
de

de leurs freres & Sœurs, accompagnés d'un Secrétaire, d'un Maître d'Hôtel, & de divers autres domestiques; mais on n'y attend leurs Excellences que sur la fin de Novembre.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* Le 4. Octobre la Marquise de Choiseüil, Epouse du Marquis de ce nom, Enseigne de la Gendarmerie de Son Altesse Royale le Duc de Lorraine, & Lieutenant General de la Province de Champagne, accoucha d'un fils à Nancy; & la Princesse Corsini d'une fille à Rome, qui a été tenuë sur les fonts par le Cardinal Corsini, de la part du Pape. Le present que S. S. a fait à la nouvelle accouchée consiste en un diamant du poids de 24. grains & dans une cedule de 10000. écus.

La Comtesse d'Albemarle, & la Duchesse de Devonshire sont aussi accouchées toutes deux à Londres, la premiere d'une fille, & l'autre d'un fils.

La Comtesse d'Essex, qui est à la Cour de Turin, y a mis au monde un Heritier de cette ancienne & noble Famille.

Le 5. Novembre nâquit une fille au Duc Regnant d'Holstein - Ploen dans sa Residence.

II. *Mariages.* Le Comte de Port - More, épousa le 18. Octobre à Londres la Duchesse de Leeds; & le Comte de Deloraine y épousa aussi quelques jours après la veuve de Mr. Jean Hearson du Comté de Lincoln.

Le 25. on fit dans la Chapelle du Palais Imperial

rial à Vienne les épouailles du Comte François-Antoine de Lamberg avec Mademoiselle de Mersch, l'une des Dames d'honneur de l'Imperatrice Regnante, & fille du Comte de Mersch, Substitut Vice-Chancelier de l'Empire; & ce fut le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville, qui fit la ceremonie de benir ce Mariage.

III. *Morts.* Le Dey d'Alger mourut dans sa résidence le 3. Septembre dernier après quelques jours de maladie: Ses belles qualités, & sur-tout sa douceur le font regretter des Habitans de cette République. On attribue en partie sa mort aux occupations extraordinaires qu'il a eu depuis la nouvelle de l'arrivée de la Flotte d'Espagne devant Oran. Il se donna d'abord de grands mouvemens pour reparer les Fortifications d'Alger, & les augmenter même de quelques nouveaux ouvrages du côté de la Campagne. Il est succédé, comme on l'a dit à l'Article de Barbarie, par son frere qui étoit le Trésorier de la République.

Le 10. Octobre mourut de la petite verole à Londres le Lord Lewisham, fils unique du Comte de Darmouth, il laisse un fils & deux filles.

Mr. Jérôme Justiniani, Procureur de St. Marc paya le 14. le même tribut à la nature à Venise, âgé de 57. ans.

Le 19. Messire François Annibal Comte de Bethune, & ancien Chef d'Escadre des Forces navales du Roi Très-Christien, mourut à Paris dans la cent & cinquième année de son âge.

La nuit du 21. au 22. mourut aussi dans la même Ville le jeune Mr. des Maisons qui n'avoit qu'environ un an & demi: Il étoit le dernier de sa Famille, qui a été l'une des plus anciennes Maisons de la Robe.

Dans le même tems la fille du Marquis de Ro-
frano,

frano, Grand d'Espagne de la premiere Classe, fut emportée à Vienne en Autriche de la petite verole à l'âge de 19. ans.

Le Chevalier de Fenelon, Exempt des Gardes Françoises & frere du Marquis de ce nom, Ambassadeur du Roi de France à la Haye, est mort depuis peu à Fontainebleau fort regretté.

Le 25. Mademoiselle Charlotte de Bourbon Ma-lause, qui étoit du Sang Royal de France, & sœur du feu Marquis de Miremont, mourut d'hydropisie à Londres au Palais de Sommerset, âgée de 73. ans, & par sa mort il revient à la Couronne d'Angleterre une pension de 500. livres sterlings.

Le Comte de Harborough a fini ses jours dans la même Ville après une longue maladie: Comme il ne laisse point d'enfans, il a legué la plus grande partie de ses Biens à la Duchesse Douairiere de Rutland sa Sœur.

Mr. de Locatelli, Lieutenant General des Armées de l'Empereur, est mort à Essek, ville de la Bassé-Hongrie, dont il étoit Commandant.

Victor-Amedée, Roi de Sardaigne, &c. qui a abdiqué sa Couronne en faveur du Roi Regnant son fils, termina le 31. sa mémorable carrière au Château de Rivoli, dans la soixante-septième année de son âge.

Le 6. Novembre la mort enleva à Nancy Louis Joseph Marquis de Beauveau, Maréchal de Lorraine & Barrois, Grand Bailly de la Lorraine Allemande, Seigneur de Fleville, Essey, Fœin & autres lieux.

Faute notable à corriger au dernier Journal.

PAge 340. *il faut changer la disposition de l'ordre de Bataille du Camp de Richemont, & lire d'abord;*

Le Comte de Bellisle, *General.*

Marechaux de Camp.

Mr. de Tarneau à la droite; Mr. de Verfeille à la gauche;

Mr. d'Aubigné au centre.

Le Comte de Bethune commandant la Cavalerie.

Le Comte de Rivaroles, Mestre de Camp, commandant les Dragons.

Il faut placer ensuite les noms des Brigadiers vis-à-vis le centre de leurs Brigades. Page suivante, ligne 17. Mr. de Camp General des Dragons; lisez. Le Mestre de Camp General des Dragons, qui est le Regiment de Mr. le Comte de Bellisle; au lieu qu'il se prend dans ledit Journal pour un Officier.

T A B L E

*Generale & alphabetique des principales matieres
contenues dans ce Tome LVII.*

A

A lberoni (le Cardinal) nommé premier Mini-	
stre de l'Infant-Duc 328. arrive à Parme	
330. y fait bâtir un Seminaire	<i>ibid.</i>
<i>Alexandrie de la Paille</i> (description d')	261
<i>Alger</i> (le Dey d') sa mort 441. le nouveau Dey	
forme un Camp.	402
<i>Allemagne.</i>	47. 120. 192. 271. 343
<i>Alban</i> (le Comte d') fait grand Ecuyer de l'Em-	
pereur.	419
<i>Angleterre.</i>	63. 141. 218. 298. 374. 435
<i>Angleterre</i> (suite du Journal du Parlement d') 63.	
consentement donné par le Roy à divers Bills 68.	
liste de ces Bills 69. Harangues de Sa Maj. aux	
differentes Chambres 70. 71. Prorogation du	
Parlement.	<i>ibid.</i>
<i>Aquaviva</i> (Mr.) fait Cardinal 404. quelle est	
sa famille.	399
<i>Archiduchesse</i> (la seconde) attaquée de la petite	
verole 122. son rétablissement.	194
<i>Arles</i> (l'Archevêque d') relegué & pourquoi. 416	
<i>Arrêt</i> du Conseil d'Etat du Roy de France, qui en	
suprime un autre du Parlement de Paris 113. ce	
qui s'en est ensuivi 115. Autre du même Parle-	
ment 168. Autre du Conseil d'Etat 169. Autre	
rendu par le Parlement de Metz en faveur de Mr.	
Charel 270. Autre de la Chambre des Vacations	
du Parlement de Paris.	413
	<i>Assogues</i>

Table des matieres.

<i>Flottes</i> (Vaisseaux d') arrivés à Cadix 325. leur cargaïson.	<i>ibid.</i>
<i>Aveiro</i> (description d')	176
<i>Auguste</i> Roy de Pologne exerce les Gardes de la Couronne 136. nomme à quelques Starosties.	137
<i>Avis</i> sur les eaux chaudes minerales de Bourbonne les bains 88. liste des personnes guéries par le moyen de ces eaux.	395

B

B <i>Arbarie.</i>	21. 99. 401
<i>Bareith</i> (la Princesse Epouse du Prince Hére- ditaire de) accouche d'une Princesse.	378
<i>Bonn.</i>	57
<i>Bossu</i> (le Cardinal de) ordonne des prieres publi- ques, & pourquoi.	377
<i>Bourbon-Malause</i> (mort de Mademoiselle de)	441
<i>Bourdeaux</i> (désordres causés à) par la foudre.	270
<i>Breslaw.</i>	214
<i>Brunswick-Bewern</i> (la Duchesse de) accouche d'un Prince.	148
<i>Bruxelles.</i>	73. 146. 439

C

C <i>Adix.</i>	19. 99. 174. 252. 325. 400
<i>Calatrava</i> , Ordre de Chevalerie en Espagne , par qui il est institué 322. ses progrès 323. & <i>suiv.</i>	
<i>Camp</i> formé par ordre du Roy de Pologne près de Villa - Nova 215. en quoi il consiste 216. jour- nal de ce Camp 285. & <i>suiv.</i> 355. & <i>suiv.</i> Autre à Oosterhout en Hollande 301. Autre à Richemont près de Metz 340. par qui il est com- mandé , & quels sont les Regimens qui le com- posent.	341
<i>Campo - Major</i> (accident funeste arrivé à)	403

Table des matieres.

Capitation imposée par le Roy de Sardaigne sur ses Sujets.	330
Caraffa (Don Vincent) relegué à Trieste & pour-quoi.	105
Centa menacé par les Maures 351. préparatifs des Espagnols pour mettre cette Place en état de défenfe.	320
Chartres (le Duc de) attaqué de la petite verole.	415
Château-Thierry (le Duc de) meurt à Paris 76. événement singulier qui a occasionné cette mort.	<i>ibid.</i>
Chiconneau (Mr.) reçu Membre de l'Academie des Sciences à Paris.	119
Chinois (Ambassadeurs) arrivent à Petersbourg 61. sont admis à l'Audience de la Czarine , & leur Discours à cette Princesse.	<i>ibid.</i>
Choiseuil (la Marquise de) accouche d'un fils à Nancy.	440
Clement XII. fort incommodé 25. n'oublie cependant rien de ce qui peut contribuer à soutenir l'éclat du St. Siege 100. preuves qu'il en donne 101. se rend à Villa-Corsini, où il fait un present à sa petite nièce 102. approuve une certaine protestation faite par le Fiscal de Rome 177. reçoit la Haquenée <i>ibid.</i> Bulle publiée par ses ordres 254. ordonne des réjouissances publiques, à quelle occasion 255. & des prieres publiques 327. confere le Chapeau de Cardinal à Mrs. Aquaviva & Mosca 404. ce qu'il pratique pour terminer ses differends avec le Roy de Sardaigne 405. fait publier une Constitution pour le bon reglement des futurs Conclaves.	407
Coire.	333
Cologne (l'Electeur de) fait Grand Maître de l'Ordre Teutonique 134. tue un Cefc extraordinaire	354.

Table des matieres.

354. ordonne des prieres de 40. heures & pour quoi.	<i>ibid.</i>
<i>Constantinople</i> (tranquillité rétablie à) 125. le Seraskier Aly vient y prendre possession de l'Em- ploi de Grand Vizir <i>ibid.</i> consternation dans cette Ville à quel sujet.	277
<i>Corporation</i> (érection d'une) en Angleterre, pour le soulagement des veuves d'Officiers de Marine.	437
<i>Corse</i> (suite des défordres de l'Isle de) 30. les Mécontens poursuivis & battus 31. entrent en négociation avec le Prince de Wirtemberg 32. mettent bas les armes 33. les quatre Chefs qui ont excité le soulèvement transférés à Gènes 107. leur départ pour Savonne.	411
<i>Coscia</i> (le Cardinal) prisonnier à Rome 23. reflex- ions à ce sujet <i>ibid.</i> son procès agité 103. subit divers interrogatoires 177. 257. 326. suite de son procès.	406
<i>Couesque</i> , Village du Rouïergue (fait singulier arrivé à)	342
<i>Couper</i> (le Comte de) son mariage, & quelle est sa famille.	148
<i>Czaki</i> (mort du Cardinal)	379
<i>Czarine</i> (la) fait publier un Manifeste, & quel su- jet 139. visite le Canal de Ladoga.	333

D

D <i>Annemarc.</i>	59. 138. 296. 431
<i>Dannemarc</i> (la Reine de) érige un nouvel Ordre de Chevalerie.	296
<i>Dauphiné.</i>	339
<i>Deichman</i> (mort du Vice-Amiral)	379
<i>Delci</i> (le Nonce) fait son entrée publique à Paris 186. Ecrit publié de sa part 188. intrigué de ce que le Parlement l'a supprimé 262. ses mouvemens	

Table des Matieres.

à ce sujet superflus.	<i>ibid.</i>
Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie tenuë à Varlovie 305. defunion des Nonces dans cette Afsemblée 364. protestation de trois d'entr'eux.	366
Diplôme adreffé par la Czarine à son Ministre en Pologne, qui lui ordonne de protefter contre l'incorporation du Duché de Courlande réfoluë par les Polonois.	363
Doës (mort du Baron vander)	380
Don Carlos (l'Infant d'Espagne) reçoit la vifite à Florence de quelques perfonnes de diftinctoin venues exprés de Rome 29. les instances auprès de l'Empereur, & pourquoi 122. le Conseil Aulique de S. M. I. s'excuse de lui repondre 123. hommage qui lui eft rendu en qualité de Grand Prince 181. fait fon entrée publique à Parme & à Plaiſance 409.	410

E

E crit des Ministres Proteftans à Ratisbonne publié au fujet des broüilleries de Saltzbourg 51. reponse faite à cet Ecrit par le Ministre de Saltzbourg 53. autre tendant à justifier que si les griefs de Religion dans cet Archevêché ne font pas ajustés à l'amiable, c'est l'unique faute des Proteftans 347. autre du Ministre du Roi de Pruffe communiqué à la Diette de l'Empire, touchant le Titre de Prince d'Oostfrife que Sa Maj. Pr. a pris.	348
Eltz (le Baron d') fait Electeur de Mayence 56. reçoit les complimens à ce fujet.	133
Empereur (l') assiste aux obseques du feu Electeur de Mayence 47. nomme le Comte de Corſinski pour aller assister de ſa part à l'Electioin d'un nouvel Evêque de Breslaw 48. fon départ	pour

Table des matieres.

pour Carelsbad avec l'Imperatrice son Epouse & une grande partie de sa Cour	49.	quels sont les Membres du Conseil de Régence établi par ce Monarque avant son départ	50.	ordonne de terminer les differends entre la Cour de Rome & les Napolitains	105.	ce qui s'est passé pendant son séjour à Prague	120.	son arrivée à Carelsbad	121.	gratifie certains Ministres pour avoir voté en faveur de la Pragmatique-Sanction à la Diette de l'Empire	133.	donne aussi une gratification aux enfans du Marquis de Solares de Campo	147.	érige en Comté la Terre de Reysbroeck située dans le Brabant, & une Academie de Mathematiques dans le Pays de Waas	223.	reçoit à Lintz l'hommage des Etats de la Haute - Autriche	344.	fait une promotion de Conseillers d'Etat, & declare divers Chevaliers de la clef d'or	346.	son retour à Vienne	418.	donne Audience au Ministre de Parme	<i>ibid.</i>	sa resolution concernant la dispense d'âge sollicitée pour l'Infant d'Espagne Dom Carlos	<i>ibid.</i>	donne un Regiment de Dragons au Prince Ferdinand de Ligne	419.	envoie un Rescrit à l'Electeur de Treves & pourquoi.	420.
<i>Enigmes.</i>	17.	23.	163.	246.	319.	393																							
<i>Entrée publique de l'Ambassadeur de Venise à Rome, & ce qui fut observé en cette occasion.</i>												26																	
<i>Entrevüe de l'Empereur & du Roi de Prusse en Boheme</i>	194.	ce qui s'y est passé	195.	271.																									
<i>Erps (mort de la Comtesse d')</i>												149																	
<i>Escorial (le Monastere de l') en partie consumé par les flammes.</i>												401																	
<i>Espagne.</i>	17.	95.	167.	247.	320.	398																							
<i>Espagnols (les) font de grands préparatifs de guerre</i>												181																	

Table des matieres.

18. à quel sujet *ibid.* embarquement de leurs
munitions 95. se rendent maîtres d'Oran & de
Mazalquivir 198. suites de cette victoire 247.
remportent de nouveau quelque avantage sur les
Maures. 402
Espior ariété à Ceuta, & conduit à Seville 251.
qui il est. *ibid*
Estepe (le Comte d') fait Grand d'Espagne. 19

F

- F***Inch* (Mr. Guillaume) nommé Envoyé Extraor-
dinaire de la Grande Bretagne à la Cour d'Es-
pagne. 299
Fini (le Cardinal) rentré dans les bonnes graces
du Pape, & à quel sujet. 405
Florence. 181. 259
Flotte de Fernambuc revient dans le Tage. 253.
qu'elle est la cargaison. *ibid*
France. 34. 111. 185. 262. 333. 413
France (la Reine de) va exécuter un vœu à
Chartres 38. est de nouveau enceinte. 415
Franfort 351. allatme causée dans cette Ville par le
débordement du Mein. *ibid.*

G

- G***Amache* (Mr. de) reçu Membre de l'Academie
Françoisé. 119
Genes. 30. 105. 182. 260. 331. 411
Geneve. 340
Genois (les) sommés de rendre une satisfaction
à la France, à quel sujet 30. font remettre une
somme à l'Envoyé de cette Couronne 106. con-
ditions d'un accommodement à l'égard d'un Vail-
seau François qui a été brulé par un de leurs
Bâtimens. *ibid.* ce que leur coute la guerre de
Corse 184. leur inquiétude & pourquoi 260.
remarques 262. donnent une satisfaction au Roi
d'Espagne 331. prise Turque faite par un de leurs
Bâtimens.

Table des matieres.

Bâtimens.	412
Gibraltar.	20
Golofskin (la Comtesse de) accouche d'un fils à La Haye.	303
Grande-Bretagne (le Roi de la) arrive à Herren- hausen 134. Camp formé par ses ordres à Bult 135. fait la revûe d'un autre petit Camp 284. dispose de diverses Charges <i>ibid.</i> son départ pour retourner en Angleterre 350. arrive à Kenfing- ton 375. proroge le Parlement.	376

H

H Ambourg 285. ouragan furieux.	285
Hannover.	57. 214. 283. 350
Harrach (le Comte de) fait la ceremonie d'in- staller dans l'Ordre de la Toison d'or divers nou- veaux Chevaliers 28. notifie au Conseil Collare- ral de Naples, que le terme de sa Viceroyauté est fini 180. quel est son successeur <i>ibid.</i> son fils aîné est nommé à l'emploi de premier Ministre de l'Archiduchesse Gouvernante des Païs-Bas Autrichiens.	181
Harrach (la Comtesse de) accouche de deux fils à bord d'un Bateau.	338
Hollande.	72. 146. 221. 301. 376. 438

I

I Talie.	23. 100. 176. 254. 326. 404
Journal de la Diette de Pologne 422. <i>Et suiv.</i>	

L

L Enoncourt (la Comtesse de) accouche d'un fils à Nancy	223
Lettre (suite & fin de la) du Marquis Scipion Maffei au P. Bevilagua, sur un événement ex- traordinaire arrivé à Cesene 3. autre de Mr. Belloni Banquier à Rome écrite au Comité d'An- gleterre,	

Table des matieres.

Angleterre, touchant la Charitable Corporation 65.	
cette Lettre considerée par les Communes comme un Libelle insolent 67.	
résolution prise là dessus <i>ibid.</i>	
autre du Comte de Reichenstein au Canton de Zurich 111.	
autre du Contr'Amiral Steward, au sujet des hostilités commises par quelques Gardes-Côtes Espagnols contre des Vaisseaux Anglois 144.	
autre écrite de Nancy 162.	
autre de Constantinople au sujet de quelques nouveaux troubles 197.	
autre d'un inconnu essez singuliere avec un Billet de restitution 221.	
autre écrite de Schwabach au sujet d'un malheur qui y fut causé par un violent orage 332.	
autre en forme d'apologie adressée au Grands de Pologne.	426
<i>Lit de Justice</i> extraordinaire tenu à Versailles.	166
<i>Litterature.</i>	3. 79. 151. 229. 305. 383
<i>Lorraine</i> (le Duc de) fait son entrée publique à Presbourg en qualité de Viceroi d'Hongrie 124.	
ceremonie observée à cette occasion <i>ibid.</i>	
visite les principales Places de ce Royaume 346.	
son retour à Presbourg.	420
<i>Lotterie</i> tirée à Rome.	180. 328
<i>Louis XV.</i> Roi de France donne Audience à Mr. du Portail sur un refus qu'a fait le Parlement d'entégistrer un certain Mandement 35.	
son mécontentement à ce sujet <i>ibid.</i>	
ordonne des Lettres de cachet qui releguent quelques membres de ce Corps 36.	
leve sur les fonts de Baptême le Duc de Chartres 39.	
nomme aux Benefices vacans 119.	
186. se rend à Fontainebleau 333.	
visite un Camp tracé près de Tomery 334.	
donne le Regiment d'Anjou à Mr. de Biffi.	416
<i>Lunati Visconti</i> (le Comte de) meurt à Luneville.	226

Table des matieres.

M

M <i>Achines</i> fort utiles nouvellement inventées en Angleterre.	438
<i>Maillebois</i> (le Marquis de) va commander en Dauphiné 269. met tout en œuvre pour exterminer les fraudeurs de Doüane 338. resistance de ces derniers.	417
<i>Mailly</i> (le Chevalier de) accident qui lui arrive.	119
<i>Manifeste</i> publié de la part de la Czarine.	139
<i>Maroc</i> (un Prince de) arrive à Rome & pourquoi.	408
<i>Marr</i> (le Comte de) sa mort.	149
<i>Maures</i> (manœuvre des) devant Ceuta. 231. 320.	402
<i>Mayence</i> (le Grand Chapitre de) s'assemble pour l'élection d'un nouvel Archevêque 56. donne ses suffrages au Baron d'Eltz <i>ibid.</i> ce qui s'est observé à cette occasion.	57
<i>Medaille</i> curieuse à Hambourg.	349
<i>Milan.</i> 258. desordres causés par un violent orage qui s'est fait en cette Ville & aux environs 259. Mr. Bertholini y fait son entrée publique 329 conferences tenues en cette Ville sur l'affaire des Genoïs.	<i>ibid</i>
<i>Mocenigo</i> (Mr. Alvise) Doge de Venise, meurt dans cette Capitale. 108. sa pompe funebre, & les obseques faits à ce sujet.	<i>ibid</i>
<i>Montemar</i> (gloire attribuée au Marquis de) dans la prise d'Oran & de Mazalquivir 170. revient à Seville 252. recompensé de ses services & comment.	34
<i>Montijo</i> (le Comte de) nommé à l'Ambassade d'Angleterre 173. fait quelque séjour à Paris 338. son arrivée à Londres 436. magnificence	de

Table des matieres.

de son Ambassade.	<i>ibid</i>
Mosca (Mr.) fait Cardinal.	404
Moscovie.	61. 139. 217

N

N aissances, Mariages, Morts, 74.	148. 223.
	303. 440
Naples.	28. 105. 180. 223. 357. 408

O

O ran (Ville d'Afrique) prise par les Espagnols	
167. ce que l'on y a trouvé tant en munitions qu'autres choses.	172
Orleans (le Duc d') attaqué de la petite verole.	415

P

P Alavicini (le Marquis de) ses sollicitations à la Cour de Vienne & pourquoi.	344
Paris (l'Abbé) ses prétendus miracles n'ont rien de réel 41. Déclaration qui en prouve la non-existence <i>ibid.</i> récit de quelques choses bizarres arrivées dans le voisinage de St. Medard, qui justifient la même chose.	43
Paris (le Parlement de) tient une conduite opposée à l'intention du Roi, & à quel sujet 37. ses mouvemens dans le cours de ses difficultés avec S. M. 38. ses Députations à la Cour sans fruit <i>ibid.</i> 112. Acte de démission des Chambres des Requêtes & des Enquêtes présenté au Roi, mais refusé par S. M. 116. suite de ses broüilleries & de ses mouvemens 117. 118. 189. <i>Et suiv.</i> 263. <i>Et suiv.</i> Les Présidens & Conseillers des Chambres des Enquêtes & des Requêtes exilés pour le refus de leur soumission au Roi 335. Chambre des Vacations ordonnée <i>ibid.</i> liste des Membres qui la composent <i>ibid.</i> <i>Et suiv.</i> ce qui s'est	

Table des matieres.

s'est passé à l'ouverture de cette nouvelle Chambre 336. allées & venuës du Parlement pour solliciter le rapel des exilés <i>ibid.</i> suite de cette affaire.	414
<i>Parme.</i>	329. 409
<i>Patente</i> de l'Archevêque de Saltzbourg renouvelant toutes celles qui ont été publiées touchant les plaintes des Protestans.	347
<i>Pays-Bas.</i>	73. 146. 222. 302. 377. 439
<i>Petersbourg.</i>	61. 139. 373. 434.
<i>Philippe V.</i> Roi d'Espagne déclare par un Decret le but de ses grands armemens 95. sa Flotte part d'Alicante pour se rendre devant Oran. 97. en quoi elle consiste 98. ordonne des prieres publiques.	<i>ibid</i>
<i>Pisani</i> (Mr.) fait Procureur de St. Marc 110. son entrée publique à Venise 331. quelle est sa famille.	332
<i>Pizzighitonne</i> (le Fief de) donné au Comte de Bolagnos.	329
<i>Poitou</i> (orage arrivé en)	342
<i>Pologne.</i>	58. 136. 215. 285. 354. 422
<i>Projet</i> de l'Histoire d'Angleterre de Rapin Thoiras, avec les conditions proposées aux souscripteurs.	240. & <i>suiv.</i>
<i>Protestation</i> faite à Rome par le Fiscal de cette Ville contre l'investiture donnée à l'Infant d'Espagne par l'Empereur, des Duchés de Parme & de Plaisance 177. reflexions à ce sujet.	<i>ibid</i>
<i>Prusse.</i>	55. 198. 277. 348
<i>Purry</i> (Mr.) son dessein.	298

R

R <i>Atisbonne.</i>	51. 125. 198. 347. 420
<i>Relation</i> de la victoire remportée par les Espagnols sur les Barbares Africains.	167
<i>Reponse</i>	

Table des matieres.

<i>Reponse faite</i> au Roi de Pologne par le Primat du Royaume, à quel sujet.	423
<i>Represailles</i> faites à Ostende & pourquoi de cette affaire.	147. suite 222
<i>Rites</i> (la Congregation des) s'assemble pour la Beatification; de Catherine Ricci.	24. 256. 407
<i>Rocha</i> (Dom Manuel de) élu General des Benedictins à Alcobaça	100. description d'Alcobaça. <i>ibid</i>
<i>Rochechouart</i> (la Marquise de) accouche de son premier fils.	379
<i>Rome.</i>	23. 100. 176. 254. 326. 404
<i>Ruzzini</i> (Mr. Charles) élu Doge de Venise	109. recit de ce qui s'est passé à ce sujet <i>ibid.</i> quels sont les emplois qu'il a remplis avant son élévation.
	110

S

S <i>aint-Aignan</i> (le Duc de) admis à Rome à quel sujet.	27
<i>Sainte Croix</i> (le Marquis de) fait Gouverneur d'Oran.	250
<i>Salles</i> (la Marquise de) accouche d'un fils à Nancy.	378
<i>Salzbourg</i> (les affaires de) broüillées par rapport à la sortie des Protestans de ce Pays 54. représentations du Ministre de Saxe à Ratisbonne faites à ce sujet <i>ibid.</i> mouvemens des Ministres Protestans par rapport à ces broüilleries 125. relation publiée de leur part au même sujet 126. <i>Et suiv.</i> substance d'une Lettre écrite à l'Empereur par ces Ministres.	131
<i>Sapieha</i> (differens terminés entre la Maison de) & celle de Radzivil	137. le jeune Comte de ce nom se tué par desespoir. <i>ibid</i>
<i>Sardaigne.</i>	107

Schwar

Table des matieres.

<i>Schwartzenbourg</i> (le Prince de) tué à la chasse.	120
<i>Serbelloni</i> (Mr.) Nonce à Florence, admis à l'Audience de l'Infant-Duc ; ceremonie observée à ce sujet.	330
<i>Seville.</i>	251
<i>Stanian</i> (mort de Mr.)	380
<i>Statuë</i> du Pape élevée à Florence, à quelle sujet.	259
<i>Suede.</i>	59. 138
<i>Suisse.</i>	110. 184. 332. 412
<i>Sultzbach</i> (le Duc de) sa mort.	224

T

T <i>Traité</i> d'Alliance conclu à Copenhague entre l'Empereur, la Czarine, & le Roi de Danemarck 60. conditions de ce Traité <i>ibid.</i> copie du même Traité. 431. autre d'accommodement conclu à Berlin au sujet du partage de la succession d'Orange 199. <i>& suiv.</i> fin dudit Traité. 279	
<i>Treves</i> (l'Electeur de) élu Evêque de Worms. 133. fête donnée à ce sujet.	134
<i>Troye</i> (orage arrivé à)	119
<i>Tunis</i> (l'Ambassadeur de) à Vienne, reçoit audience du Comte de Daun en la place du Prince Eugene 192. ce qui s'y est observé.	193

V

V <i>Alderana</i> (Don Jean de) fait Gouverneur de Maracaibo.	321
<i>Venise.</i>	184. 331
<i>Vicaires</i> Generaux rétablis par l'Empereur dans l'exercice de leurs Charges.	105
<i>Viçouse</i> (mort du Baron de)	379
<i>Victor - Amedée</i> (le Roi de) meurt à Rivoli. 442	
<i>Visconti</i> (le Comte de) nommé à la Viceroyauté	de

Table des matieres.

de Naples.	146
<i>Viste</i> faite par le Duc d'Ormond au Chevalier de St. George & observée par le public.	104
<i>Vol</i> fait à la Comtesse de Flemming 137. 216. au- tre fait à la Charitable Corporation en Angle- terre.	220

W

W <i>Eix</i> (le Baron de) sa mort.	380
<i>Wertheim</i> (dommage arrivée à)	352
<i>Westerloo</i> (mort du Marquis de)	379
<i>Wirtemberg</i> (le Prince Louis de) reçu magnifi- quement à Genes 182. present que lui font les Genois en reconnoissance de ce que sa valeur a terminé les troubles de Corse 183. arrive à Mi- lan.	259

Z

Z <i>Intzendorff</i> (le Cardinal de) élu Evêque de Breslaw 214. remarques à ce sujet. <i>ibid</i>	
<i>Zumjungen</i> (mort du Comte de) 304. quels sont les aspirans à la Charge qu'il avoit.	439

Fin de la Table des matieres.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditatorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.